



## **RAPPORT DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION DES NORMES BIOLOGIQUES DE L'OIE**

### **Réunion virtuelle, 6–10 septembre 2021**

La Commission des normes biologiques de l'OIE a tenu une réunion virtuelle du 6 au 10 septembre 2021.

#### **1. Mots de bienvenue et séance d'informations générales**

Le Docteur Stone, Directeur général adjoint (Normes internationales et science) et la Docteure Gillian Mylrea, Cheffe du Service des Normes, ont animé une séance d'informations générales en ouverture de la réunion de la Commission. Il s'agissait de la dernière séance relevant du programme d'orientation des Commissions spécialisées mis en place dans le cadre du système de gestion des performances. Les séances d'information des mois précédents ont été organisées à l'intention des nouveaux membres des Commissions ainsi que de leurs présidents, de l'intégralité de leurs membres et de leurs secrétariats afin qu'ils se connaissent et puissent échanger les informations pertinentes pour le nouveau mandat de leur Commission respective.

Pendant cette séance d'informations générales, le Docteur Stone a soumis à la considération des membres une discussion sur la gestion du travail, la répartition des rôles et des responsabilités, les nouveautés en termes de procédures et le système de gestion des performances.

Le Docteur Stone a rappelé que les rapports de février 2021 de la Commission ont été présentés en deux parties, respectivement A (textes pour adoption) et B (textes pour commentaire et pour information) afin de pouvoir publier les textes proposés pour adoption avant la Session générale virtuelle. Il a indiqué que l'OIE procédera de la même manière en 2022. Le Docteur Stone a également évoqué les webinaires organisés en préparation de la Session générale et animés par des membres de la Commission dans le but d'expliquer les normes proposées pour adoption ; cette démarche a été bien accueillie et sera reconduite à l'avenir. Le Docteur Stone a également encouragé les membres de la Commission à tenir après la réunion de septembre des webinaires dans leurs régions respectives, à l'intention des Délégués et des points focaux concernés, dans le but d'expliquer les décisions qui y auront été prises. Il a indiqué que ces webinaires étaient également un moyen intéressant pour les membres de la Commission de consolider leur noyau de soutiens.

Le Docteur Stone a ensuite souligné plusieurs points essentiels concernant la gestion de l'intense programme de travail, qui reposera sur une programmation collaborative et sur l'établissement de priorités, et rappelé les rôles et les responsabilités respectifs des bureaux, des experts et des secrétariats des Commissions spécialisées ; il a insisté sur l'importance du partenariat entre les Commissions spécialisées et le secrétariat du Siège de l'OIE. Le Docteur Stone a constaté l'utilité des trois principales activités relevant spécifiquement de cette Commission, à savoir l'actualisation des normes internationales destinées au *Manuel terrestre* de l'OIE, la gestion des Centres de référence de l'OIE et la standardisation internationale des réactifs de référence destinés à la réalisation d'essais diagnostiques.

La Docteure Mylrea a animé une courte séance axée sur les modalités opérationnelles, au cours de laquelle les membres ont discuté de leurs attentes concernant les modalités d'interaction et expliqué comment ils aimeraient travailler en tant que groupe pendant les trois années à venir. Le Président a également partagé avec les membres ses attentes pour le prochain mandat.

## 2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour proposé a été examiné et adopté.

L'ordre du jour adopté et la liste des participants figurent respectivement aux annexes 1 et 2 du présent rapport.

## 3. Manuel des tests de diagnostic et des vaccins pour les animaux terrestres

Pour l'examen de ce point de l'ordre du jour, le Docteur Steven Edwards, consultant rédacteur du *Manuel des tests de diagnostic et des vaccins pour les animaux terrestres* (ci-après, le *Manuel terrestre*) de l'OIE, s'est joint à la Commission.

### 3.1. Examen des projets de chapitres reçus en vue de les approuver et les distribuer aux Membres pour un premier cycle de consultations

Étant donné que les listes de Laboratoires de référence<sup>1</sup> et de Centres collaborateurs<sup>2</sup> sont disponibles en ligne et régulièrement mises à jour, la Commission a décidé de supprimer ces listes de la Partie 4 du *Manuel terrestre* ; en effet ces listes deviennent rapidement obsolètes après la publication d'une nouvelle édition du *Manuel terrestre* en raison de la désignation de nouveaux Centres de référence ou de nouveaux experts.

La Commission a examiné 19 projets de chapitre et en a approuvé 17, pour certains sous réserve d'une clarification de certains points par les experts, en vue de leur distribution pour un premier cycle de consultations avant de les soumettre à l'Assemblée pour adoption en mai 2022. Les 17 chapitres sont listés ci-après, avec un bref résumé des principaux amendements introduits :

- 1.1.8. Principes de production des vaccins vétérinaires : amendements mineurs reflétant les lignes directrices du VICH<sup>3</sup> sur l'harmonisation des critères de dispense du test d'innocuité par lots sur les animaux de laboratoire pour les vaccins à usage vétérinaire.
- 2.3.4. Exigences minimales pour la production et le contrôle qualité des vaccins : amendements mineurs reflétant les lignes directrices du VICH sur l'harmonisation des critères de dispense du test d'innocuité par lots sur les animaux de laboratoire pour les vaccins à usage vétérinaire.
- 3.1.4. Brucellose (*Brucella abortus*, *B. melitensis* et *B. suis*) : actualisation des aspects techniques de certains tests de diagnostic ; ajout d'informations sur la maladie chez les camélidés et la faune sauvage ; suppression des noms commerciaux des méthodes d'essai.
- 3.1.6. Échinococcose (infections à *Echinococcus granulosus* et à *E. multilocularis*) : distribué aux Membres en septembre 2020 en vue de recueillir leurs commentaires puis examen suspendu dans l'attente des textes destinés à étoffer la section sur les vaccins. En outre, des amendements mineurs de nature éditoriale ont été apportés à l'introduction et à la section sur les techniques de diagnostic en réponse aux commentaires reçus, y compris l'ajout d'informations sur le diagnostic de l'échinococcose alvéolaire chez le chien.
- 3.1.x. Tuberculose chez les mammifères (infection par le complexe *Mycobacterium tuberculosis*) : actualisation approfondie réalisée par un Groupe ad hoc. La révision portant sur l'intégralité du texte, les changements effectués ne sont pas affichés en tant que tels afin de faciliter la lecture du chapitre. La portée du chapitre qui ne couvrait précédemment que la tuberculose bovine a été élargie à la tuberculose chez les mammifères, avec des informations spécifiques relatives aux bovins, aux caprins et aux camélidés. La section sur les tests de diagnostic a été mise à jour et augmentée, avec l'ajout d'une description des méthodes de détection de l'acide nucléique telles

---

1 Liste disponible sur le site web de l'OIE : <https://www.oie.int/fr/ce-que-nous-proposons/reseau-dexpertise/laboratoires-de-reference/>

2 Liste disponible sur le site web de l'OIE : <https://www.oie.int/fr/ce-que-nous-proposons/reseau-dexpertise/centres-collaborateurs/>

3 VICH : Coopération internationale sur l'harmonisation des exigences techniques applicables à l'homologation des médicaments vétérinaires

que la PCR<sup>4</sup> et du test d'hypersensibilité retardée et l'interprétation de ses résultats chez différentes espèces ; ajout d'informations sur les vaccins et mise à jour de la section sur la production de la tuberculine.

Examen d'une section distincte sur la production d'antigènes moléculairement définis destinés aux tests cutanés. Les antigènes moléculairement définis vont probablement jouer un rôle important à l'avenir, par exemple en tant que réactifs pour des tests de laboratoire tels que la libération de l'interféron gamma, voire en tant qu'antigènes pour les tests cutanés en remplacement des PPD<sup>5</sup> de la tuberculine, avec des perspectives d'utilisation dans une stratégie DIVA<sup>6</sup>. La Commission a estimé qu'il s'agissait d'une avancée importante pour le diagnostic et le contrôle de la tuberculose mais qu'il était trop tôt pour l'inclure dans le *Manuel terrestre*. La Commission envisagera d'inclure ce texte lorsque la technologie décrite aura été intégralement validée (voir aussi le point 10.4 de l'ordre du jour).

- 3.1.14. Maladies dues aux virus Hendra et Nipah : ajout d'informations sur le potentiel zoonotique de ces virus et sur la nécessité qui s'ensuit de réaliser une évaluation du risque biologique, qui pourrait amener à décider d'éviter de recourir à des tests sérologiques qui utilisent du virus vivant ; actualisation des tests figurant dans le Tableau 1, *Méthodes d'essai disponibles pour le diagnostic des hénipavirus et emploi*, et des notations s'y rapportant ; clarification précisant que pour une utilisation de première ligne, il est préférable de recourir aux méthodes moléculaires de détection de l'agent, car elles présentent moins de risques pour le technicien de laboratoire que les méthodes d'isolement viral ; actualisation des informations sur la RT-PCR, notamment les séquences d'amorce ; ajout d'un protocole pour l'ELISA indirecte et l'ELISA bloquante utilisant un antigène dérivé de la protéine G du virus Hendra ; ajout d'une phrase précisant que le test DIVA pour le virus Hendra est en cours de validation par le Laboratoire de référence de l'OIE ; suppression des noms commerciaux des réactifs, kits de diagnostic et équipements ; mise à jour des informations sur les souches expérimentales candidates pour un vaccin contre le virus Nipah ainsi que sur les vaccins basés sur la protéine G soluble des hénipavirus.
- 3.1.22. Tularémie : mises à jour mineures visant à clarifier le texte ; dans le Tableau 1, *Méthodes d'essai disponibles pour le diagnostic de la tularémie et emploi*, abaissement de « +++ » à « ++ » de la note attribuée à l'isolement bactérien à des fins de « confirmation des cas cliniques » en raison du caractère extrêmement contraignant de ce microorganisme dont la croissance ne peut être réalisée que dans certains milieux ; toujours dans le Tableau 1, ajout d'une ligne pour la PCR classique telle que décrite par Barns *et al.* (2005)<sup>7</sup> et précision concernant la PCR en temps réel, qui est celle décrite par Versage *et al.* (2003)<sup>8</sup> ; mise à jour des références bibliographiques.
- 3.2.1. Acarapisose des abeilles mellifères (infestation des abeilles mellifères par *Acarapis woodi*) : mise à jour approfondie de ce chapitre dont l'adoption remontait à 2008 ; ajout de nouveaux diagrammes et du Tableau 1, *Méthodes d'essai disponibles et emploi* ; actualisation de l'intégralité de la section consacrée aux méthodes de diagnostic, y compris l'ajout d'une nouvelle section sur les PCR tant classique qu'en temps réel ; suppression de la section sur l'ELISA<sup>9</sup>.
- 3.3.9. Choléra aviaire : mise à jour de la section sur les méthodes de diagnostic, en particulier ajout des méthodes moléculaires, suppression de l'identification du sérotype somatique et clarification sur l'inoculation qui n'est plus recommandée chez l'animal ; dans la section sur les vaccins, mise à

---

4 PCR : amplification en chaîne par polymérase

5 PPD : dérivé protéique purifié

6 DIVA : détection de l'infection chez les animaux vaccinés

7 BARNES S.M., GROW C.C., OKINAKA R.T., KEIM P. & KUSKE C.R. (2005). Detection of diverse new *Francisella*-like bacteria in environmental samples. *Appl. Environ. Microbiol.*, **71**, 5494–5500.

8 VERSAGE J.L., SEVERIN D.D.M., CHU M.C. & PETERSEN J.M. (2003). Development of a multitarget real-time TaqMan PCR assay for enhanced detection of *Francisella tularensis* in complex specimens. *J. Clin. Microbiol.*, **41**, 5492–5499.

9 ELISA : épreuve immuno-enzymatique

jour expliquant qu'il est désormais acquis qu'un vaccin tué ne confère de protection que vis-à-vis d'isolats dotés d'une structure du LPS<sup>10</sup> identique ou quasiment identique ; mise à jour des références bibliographiques.

- 3.3.15. Rhinotrachéite infectieuse de la dinde (méta-pneumovirus aviaires) : actualisation de la taxonomie virale, de la classification des souches et du spectre d'hôtes ; mention explicite du fait que le méta-pneumovirus aviaire n'occasionne pas d'infection chez l'homme ; ajout du Tableau 1, *Méthodes d'essai disponibles et emploi* ; révision approfondie et réorganisation de la Section C sur les spécifications applicables aux vaccins.
- 3.8.11. Tremblante : éclaircissements apportés aux informations sur la tremblante classique et atypique dans tout le chapitre ; informations plus détaillées sur l'influence du génotype de la PrP sur la sensibilité à la maladie chez les caprins ; précisions concernant les prélèvements, à savoir que le bulbe rachidien est l'organe à prélever pour la détection de la tremblante classique tandis que pour détecter la tremblante atypique, il convient également de prélever le cervelet.
- 3.8.13. Theilériose ovine et caprine (infection à *Theileria lestoquardi*, *T. luwenshuni* et *T. uilenbergi*) : il s'agit d'un chapitre nouveau en prévision de l'inclusion de ces agents pathogènes sur la liste de l'OIE. La Commission a décidé d'amender le titre du chapitre 3.4.15 : Théilériose bovine (infection à *Theileria annulata* et *T. parva*).
- 3.9.3. Peste porcine classique (infection par le virus de la peste porcine classique) (section consacrée aux méthodes de diagnostic uniquement) : ajout d'un texte dans le résumé et l'introduction concernant l'existence d'infections persistantes et les difficultés qu'elles entraînent ; actualisations techniques sur la procédure d'isolement viral et de la PCR couplée à une transcription inverse ; mise en avant de l'existence d'autres pestivirus affectant les ruminants et de la nécessité de disposer d'une méthode fiable pour différencier le virus de la peste porcine classique d'autres pestivirus ; actualisation de la section sur les méthodes ELISA ; mise à jour des références bibliographiques.
- 3.10.1. Maladies animales à Bunyavirus (fièvre de la Vallée du Rift et fièvre hémorragique de Crimée-Congo non comprises) : mise à jour de la taxonomie des virus ; actualisation des informations fournies dans l'introduction concernant le virus Schmallerberg (SBV) et le virus de la maladie du mouton de Nairobi (NSDV) ; ajout dans la section sur les méthodes de diagnostic de références plus récentes aux virus de la Vallée Cache (CCV), Akabane (AKAV), SBV et NSDV ; actualisations sur le SBV dans la section sur les vaccins.
- 3.10.4. Cryptosporidiose : mise à jour des informations sur les différences interspécifiques au sein du genre *Cryptosporidium* ; révision de la description de la maladie, son impact, le risque qu'elle représente pour la santé humaine et son potentiel zoonotique ; mise à jour de l'information sur la transmission, les exigences en matière de biosûreté et de sécurité biologique ; mise à jour des références bibliographiques.
- 3.10.6. Gales : mises à jour mineures, dont l'ajout d'informations introductives sur les méthodes moléculaires et la sérologie.
- 3.10.7. Salmonellose : révision des paragraphes sur la nature et la classification de l'agent pathogène, la description de la maladie et son impact, son potentiel zoonotique et les exigences en matière de biosécurité et de biosûreté ; dans la section relative à la détection de l'agent – culture –, actualisation des informations sur le pré-enrichissement, l'enrichissement sélectif et les milieux sélectifs ; révision des procédures de test présentées en exemple pour l'isolement de *Salmonella* dans les denrées alimentaires, les aliments pour animaux, les échantillons fécaux et environnementaux et pour les méthodes de détection de l'acide nucléique ; précision sur l'importance de l'atténuation des vaccins à virus vivant afin de limiter la réplication des bactéries dans l'intestin et leur persistance chez les animaux et dans l'environnement, sachant qu'il est probable que cette atténuation ait un impact sur la réponse vaccinale ; mise à jour des références bibliographiques.

---

10 LPS : lipopolysaccharide

Le lot de projets de chapitres comprend également trois autres chapitres : métrite contagieuse équine (voir le point 3.5 de l'ordre du jour), morve et mélioïdose (voir le point 3.6 de l'ordre du jour) et fièvre aphteuse (voir point 9.2.1 de l'ordre du jour), ainsi que le glossaire (voir points 3.2 et 9.1.1i de l'ordre du jour).

Les chapitres peuvent être téléchargés à partir de ce lien :

[http://web.oie.int/download/Terr\\_Manual/MAILING\\_OCT\\_2021.zip](http://web.oie.int/download/Terr_Manual/MAILING_OCT_2021.zip)

Il est rappelé aux Membres qu'ils doivent justifier chaque modification qu'ils proposent d'introduire dans les textes, étayée par des références pertinentes qui doivent être fournies à la Commission. Les commentaires devront être adressés au Secrétariat de la Commission : [bsc.secretariat@oie.int](mailto:bsc.secretariat@oie.int). Le délai de soumission est fixé au 7 janvier 2022.

### 3.2. Suivi des webinaires tenus avant la Session générale

En prévision de la 88<sup>e</sup> Session générale en mai 2021, la Commission avait organisé trois webinaires visant à présenter aux parties intéressées les chapitres du *Manuel terrestre* qui y seraient présentés en vue d'être adoptés. Pendant l'un de ces webinaires, un Membre a fait observer que le projet de chapitre sur l'influenza aviaire mentionnait les œufs exempts d'organismes pathogènes spécifiés (EOPS), terme défini dans le glossaire, ainsi que les œufs indemnes d'anticorps spécifiques (IAS), pour lesquels aucune définition n'était donnée dans le glossaire. Pour y remédier, la Commission a proposé d'ajouter dans le glossaire la définition suivante de « IAS » :

#### • Œufs indemnes d'anticorps spécifiques (IAS)

Qualifie les animaux dont il a été démontré, au moyen de tests appropriés, qu'ils sont indemnes d'anticorps vis-à-vis de certains agents pathogènes spécifiques des volailles ; qualifie également les œufs issus de ces volailles.

### 3.3. Suites données à la Session générale

#### 3.3.1. Chapitre 3.5.8, Piroplasmose équine

Lors de la Session générale de mai 2021, le chapitre 3.5.8, *Piroplasmose équine*, a été adopté avec une abstention d'un Membre qui n'avait pas souscrit à la proposition de modifier les notations des tests IFAT<sup>11</sup> et C-ELISA<sup>12</sup> indiquées dans la colonne 5 (confirmation des cas cliniques) du Tableau 1, *Méthodes d'essai disponibles pour le diagnostic de la piroplasmose équine et emploi*, de « recommandé » à « non approprié pour cet objectif ».

Le Membre a estimé que le problème de cohérence entre le texte du chapitre et le Tableau 1 n'était pas résolu. Le Membre a constaté que les deux tests sérologiques (IFAT et C-ELISA) sont qualifiés de « non appropriés » tandis que la PCR et l'examen au microscope sont désormais recommandés pour la confirmation des cas cliniques de piroplasmose équine. La fiabilité de la PCR et de l'examen au microscope en tant que tests de diagnostic dépend du niveau de parasitémie. Or celle-ci est de nature très dynamique et variable, et peut même se révéler faible chez des chevaux présentant des signes cliniques au moment de la prise d'échantillons. Le Membre a souligné qu'un certain nombre d'études avaient montré une divergence de résultats par C-ELISA, microscopie et PCR pour la détection de la piroplasmose équine chez des chevaux tant asymptomatiques qu'en phase d'infection aiguë. Le Membre a maintenu sa position qu'en raison de l'épidémiologie de la piroplasmose équine, il était essentiel d'utiliser une PCR associée à des méthodes sérologiques pour déterminer le plus précisément possible le statut d'un animal au regard de la piroplasmose, y compris chez les cas cliniques. Par conséquent, le Membre a maintenu son désaccord concernant la qualification des tests sérologiques en tant que « non appropriés » pour la confirmation des cas cliniques de piroplasmose équine.

La Commission a examiné les commentaires et les références fournies et estimé qu'ils n'étaient pas les arguments avancés par le Membre. La Commission a réaffirmé que les essais sérologiques, qui sont recommandés pour détecter les animaux porteurs, ne sont pas appropriés pour confirmer les

---

11 IFAT : test d'immunofluorescence indirecte pour la détection d'anticorps

12 C-ELISA : épreuve immuno-enzymatique de compétition

cas cliniques, dans la mesure où ils ne différencient pas une infection active d'une infection passée. Il est essentiel que la méthode choisie pour déterminer le statut indemne d'infection d'un animal associe une PCR et des tests sérologiques.

La Commission ne propose aucune autre modification au chapitre, mais invite le Membre à soumettre de nouvelles références pour étayer sa position. La Commission examinera toute nouvelle information portée à sa connaissance.

### 3.3.2. Chapitre 3.4.12. Dermatose nodulaire contagieuse

Lors de la Session générale, des préoccupations ont été exprimées concernant les méthodes PCR de détection de l'infection chez les animaux vaccinés utilisées pour distinguer les souches vaccinales des souches de terrain du virus de la dermatose nodulaire contagieuse (méthodes DIVA) et les difficultés rencontrées ces dernières années pour identifier correctement les nouvelles souches de terrain recombinantes qui étaient apparues dans certaines parties du monde. L'identification correcte des souches du virus de la dermatose nodulaire contagieuse a des implications majeures pour la notification de la maladie, le statut sanitaire des pays et le commerce international.

La Commission a réaffirmé son engagement à traiter en priorité les questions de l'émergence des souches recombinantes du virus de la dermatose nodulaire contagieuse, de leur diagnostic correct et de leur notification. À cette fin, elle sollicitera l'avis des Laboratoires de référence de l'OIE sur la meilleure manière de traiter ces questions. La Commission des normes biologiques collaborera aussi avec la Commission scientifique et la Commission du Code pour résoudre cet important problème.

## 3.4. **Conclusions et recommandations du numéro de la *Revue scientifique et technique* de l'OIE relatif à la science de la validation des épreuves diagnostiques.**

La Commission a examiné les conclusions et recommandations figurant dans le numéro récemment paru de la *Revue scientifique et technique* de l'OIE consacré à la science de la validation des épreuves diagnostiques. Les recommandations ayant trait à la Procédure OIE d'enregistrement des kits de diagnostic sont examinées plus loin (voir le point 6.1.2 de l'ordre du jour).

S'agissant des procédures qui intéressent le *Manuel terrestre*, la Commission a pris les décisions suivantes :

- i) Examiner et actualiser l'ensemble des chapitres relatifs à la validation par l'OIE ainsi que le glossaire terminologique, y compris le chapitre 1.1.6, *Principes et méthodes de validation des épreuves diagnostiques pour les maladies infectieuses* (voir le point 3.9 de l'ordre du jour).
- ii) La liste des épreuves validées par l'OIE devrait être publiée sur le site Web de l'OIE pour les utilisateurs finaux, dans le même esprit que la liste des *Réactifs de référence internationaux approuvés par l'OIE et actuellement disponibles*<sup>13</sup>. À cette fin, des membres de la Commission ont été désignés pour élaborer un modèle sur les données de validation qui seront à demander aux candidats souhaitant que leur test figure sur la liste. Il conviendra de déterminer jusqu'à quel point une épreuve devra avoir franchi les diverses étapes du processus de validation par l'OIE pour être considérée comme validée au regard de la norme de l'OIE. La Commission examinera le modèle lors de sa prochaine réunion de février 2022.
- iii) Ajouter une nouvelle section dans tous les chapitres dédiés à des maladies particulières au fur et à mesure de leur révision, afin de donner la justification des choix des épreuves citées pour les différents emplois dans le Tableau 1, *Méthodes d'essai disponibles et emploi*. Des liens vers les rapports de validation pourraient être ajoutés pour les essais validés au regard de la norme de l'OIE mentionnée au point ii) ci-dessus. Des membres de la Commission ont été désignés pour élaborer le modèle de cette nouvelle section. La Commission examinera le modèle lors de sa prochaine réunion en février 2022.

---

13 <https://www.oie.int/fr/ce-que-nous-proposons/produits-veterinaires/#ui-id-4>

### 3.5. Examen de la demande de validation d'une méthode PCR en temps réel pour la détection de *Taylorella equigenitalis* dans des écouvillons, et proposition de texte destiné au chapitre 3.6.2, *Métrite contagieuse équine*

En septembre 2017, une demande de validation a été présentée concernant une méthode de PCR en temps réel pour la détection de *Taylorella equigenitalis* dans des écouvillons. La Commission a demandé aux Laboratoires de référence de l'OIE pour la métrite contagieuse équine d'évaluer le dossier. Lors de l'évaluation de cette demande, les experts ont estimé qu'avant d'approuver une PCR en tant que méthode recommandée, il convenait de s'assurer de sa reproductibilité dans des laboratoires autres que celui d'origine. Ils ont décidé de déterminer la reproductibilité du test proposé, en même temps que celle d'une autre PCR en temps réel qui figurait déjà dans le *Manuel terrestre* (Wakeley *et al.*, 2006<sup>14</sup>), et de procéder ensuite à une comparaison des deux PCR par rapport aux techniques de culture.

Pour la présente réunion, les experts ont soumis une méta-analyse des données publiées faisant état d'une comparaison directe des méthodes de culture et PCR sur des échantillons de terrain, ainsi qu'une synthèse des résultats d'essais comparatifs inter-laboratoires couvrant la PCR et la mise en culture, y compris des essais conçus spécifiquement pour analyser les deux PCR en temps réel susnommées dans un certain nombre de laboratoires qui utilisent un panel d'extraits d'ADN issus d'échantillons prélevés à partir de cas de métrite contagieuse équine sur le terrain, ainsi qu'un panel d'échantillons préparés au laboratoire à titre de copies des échantillons de terrain.

La Commission a examiné les documents et souscrit à la recommandation des experts d'inclure les deux méthodes PCR en temps réel dans le chapitre du *Manuel terrestre*. Le chapitre révisé sera ajouté à l'ensemble des projets de chapitre approuvés en vue d'être distribués aux Membres pour un premier cycle de consultations (voir le point 3.1 de l'ordre du jour).

### 3.6. Demande d'actualisation du chapitre 3.6.11, *Morve et mélioïdose* afin d'inclure une nouvelle méthode ELISA à antigène double recombinant

Le Laboratoire de référence de l'OIE en Allemagne a présenté une demande visant à inclure dans le chapitre sur la morve et la mélioïdose la mention d'une méthode ELISA à antigène double recombinant pour la détection d'anticorps spécifiques de *Burkholderia mallei*. La demande était étayée par une référence publiée décrivant l'étude de validation de cet essai (Elschner *et al.*, 2021<sup>15</sup>). Les experts ont estimé que compte tenu de la sensibilité comparable de l'épreuve de FC<sup>16</sup> (96,5 %) et de l'ELISA proposée (98,1 %), cette dernière constituait un test de confirmation approprié et une alternative réaliste à la sérologie chez les chevaux aux fins d'échanges ou de mouvements internationaux.

La Commission a examiné la référence fournie et accepté la demande présentée par les experts. Il est proposé d'ajouter l'essai dans le chapitre, dans le Tableau 1, *Méthodes d'essai disponibles pour le diagnostic de la morve et emploi*, ainsi que dans la section B.3.2, *Épreuves immuno-enzymatiques*. Le chapitre révisé sera ajouté à l'ensemble des projets de chapitre approuvés en vue d'être distribués aux Membres pour un premier cycle de consultations (voir le point 3.1 de l'ordre du jour).

### 3.7. Demande d'actualisation du chapitre 3.1.1, *Fièvre charbonneuse* en vue d'inclure une nouvelle méthode plus facile de coloration de la capsule de *Bacillus anthracis*

La Commission a reçu une requête visant à inclure dans le chapitre du *Manuel terrestre* sur la fièvre charbonneuse une nouvelle méthode de coloration de capsule, plus rapide et donc plus accessible et pratique. La requête et les références qui l'étayaient seront soumises aux Laboratoires de référence de l'OIE pour avis. En cas de validation de la méthode, celle-ci pourrait être ajoutée lors de la prochaine révision du chapitre.

---

14 WAKELEY P.R., ERRINGTON J., HANNON S., ROEST H.I.J., CARSON T. HUNT B. & HEATH P. (2006). Development of a real time PCR for the detection of *Taylorella equigenitalis* directly for the genital swabs and discrimination from *Taylorella asinigenitalis*. *Vet. Microbiol.*, **118**, 247–254.

15 ELSCHNER M.C., MELZER F., SINGHA H., MUHAMMAD S., GARDNER I. & NEUBAUER H. (2021). Validation of a Commercial Glanders ELISA as an Alternative to the CFT in International Trade of Equidae. *Front. Vet. Sci.*, **8**, 628389. doi:10.3389/fvets.2021.628389

16 CFT : test de fixation du complément

### **3.8. Référence aux chapitres du *Manuel terrestre* de l'OIE dans les réglementations nationales : toute mention de la Norme de l'OIE doit se référer à la version adoptée la plus récente**

L'OIE a reçu une demande présentée par un fabricant de vaccins qui souhaitait obtenir l'édition 2012 du chapitre du *Manuel terrestre* sur la biosécurité et la biosûreté. La raison invoquée était que les réglementations nationales en matière de BPF<sup>17</sup> mentionnaient spécifiquement l'édition 2012 du *Manuel*. L'OIE et la Commission souhaitent réaffirmer que seule la version adoptée la plus récente d'une norme de l'OIE est la version en vigueur. Les réglementations nationales qui se réfèrent aux Normes de l'OIE devraient mentionner, plutôt qu'une année spécifique, « la version adoptée la plus récente de la Norme de l'OIE ». Cet aspect est d'autant plus important s'agissant du chapitre sur la biosécurité et la biosûreté, puisque les recommandations de l'OIE énoncées dans ce chapitre ne reposent plus sur une définition des groupes à risque (édition 2012), mais sur une approche fondée sur l'analyse du risque (édition actuelle en vigueur).

### **3.9. Situation de l'examen du *Manuel terrestre* : sélection des chapitres à actualiser lors du cycle d'examen 2022/2023**

La Commission a examiné la situation des chapitres dont la mise à jour avait été précédemment programmée pour le cycle d'examen 2021/2022 mais qui n'avaient pas encore été reçus. La Commission a décidé d'ajouter à cette liste les chapitres dont la dernière révision datait de 2017. La sélection comporte désormais les chapitres suivants à actualiser lors du cycle d'examen 2022/2023 :

- 1.1.2. Prélèvement, expédition et stockage des échantillons pour le diagnostic (adopté en mai 2013)
- 1.1.4. Sécurité et biosûreté : norme sur la gestion du risque biologique dans les laboratoires vétérinaires et dans les animaleries (adopté en mai 2015)
- 1.1.5. Gestion de la qualité dans les Laboratoires de diagnostic vétérinaire (adopté en mai 2017)
- 1.1.6. Principes et méthodes de la validation des épreuves diagnostique pour les maladies infectieuses (adopté en mai 2013)
- 1.1.7. Normes pour le séquençage à haut débit, la bio-informatique et la génomique computationnelle (adopté en mai 2016)
- 1.1.9. Contrôle de la stérilité et de l'absence de contamination des matériels biologiques à usage vétérinaire (adopté en mai 2017)
- 1.1.10. Banques de vaccins (adopté en mai 2016)
- 2.1.3. Gestion du risque biologique : exemples de stratégies de gestion du risque proportionnelles au risque biologique évalué (adopté en mai 2014)
- 2.2.1. Mise au point et optimisation des méthodes de détection des anticorps (adopté en mai 2014)
- 2.2.2. Mise au point et optimisation des méthodes de détection des antigènes (adopté en mai 2014)
- 2.2.3. Mise au point et optimisation des méthodes de détection de l'acide nucléique (adopté en mai 2014)
- 2.2.4. Incertitude des mesures (adopté en mai 2014)
- 2.2.5. Méthodes statistiques de validation (adopté en mai 2014)
- 2.2.6. Sélection et utilisation des échantillons et panels de référence (adopté en mai 2014)
- 2.2.7. Principes et méthodes de validation des tests diagnostiques pour les maladies infectieuses applicables à la faune sauvage (adopté en mai 2014)
- 2.2.8. Comparabilité des épreuves suite à des changements introduits dans une méthode de test validée (adopté en mai 2016)
- 2.3.1. Applications des biotechnologies au développement des vaccins à usage vétérinaire (adopté en mai 2010)
- 2.3.3. Exigences minimales pour l'organisation et la gestion d'une installation de production de vaccins (adopté en mai 2016)
- 2.3.5. Exigences minimales pour la production des vaccins en conditions d'asepsie (adopté en mai 2016)

---

17 BPF : bonnes pratiques de fabrication

- 3.1.5. Fièvre hémorragique de Crimée-Congo (adopté en mai 2014)
- 3.1.18. Fièvre de la Vallée du Rift (infection par le virus de la fièvre de la Vallée du Rift) (adopté en mai 2016)
- 3.1.21. Trichinellose (infection à *Trichinella* spp.) (adopté en mai 2017)
- 3.2.2. Loque américaine des abeilles mellifères (infection des abeilles mellifères à *Paenibacillus larvae*) (adopté en mai 2016)
- 3.2.3. Loque européenne des abeilles mellifères (infection des abeilles mellifères à *Melissococcus plutonius*) (adopté en mai 2016)
- 3.2.4. Nosémosse des abeilles mellifères (adopté en mai 2013)
- 3.3.6. Tuberculose aviaire (adopté en mai 2014)
- 3.3.8. Hépatite virale du canard (adopté en mai 2017)
- 3.3.13. Maladie de Marek (adopté en mai 2017)
- 3.4.1. Anaplasmose bovine (adopté en mai 2015)
- 3.4.7. Diarrhée virale bovine (adopté en mai 2015)
- 3.4.11. Rhinotrachéite infectieuse bovine/vulvovaginite pustuleuse infectieuse (adopté en mai 2017)
- 3.6.9. Rhinopneumonie équine (infection par l'herpès virus équin 1 et 4) (adopté en mai 2017)
- 3.6.10. Artérite virale équine (infection par le virus de l'artérite équine) (adopté en mai 2013)
- 3.8.1. Maladie la frontière (adopté en mai 2017)
- 3.8.2. Arthrite/encéphalite caprine et maedi-visna (adopté en mai 2017)
- 3.8.12. Clavelée et variole caprine (adopté en mai 2017)
- 3.9.7. Virus de l'influenza A du porc (adopté en mai 2015)
- 3.9.9. Encéphalomyélite à Teschovirus (adopté en mai 2017)
- 3.9.10. Gastro-entérite transmissible (adopté en mai 2008)
- 3.10.4. Infection à *Campylobacter jejuni* et *C. coli* (adopté en mai 2017)
- 3.10.8. Toxoplasmose (adopté en mai 2017)
- 3.10.10. *Escherichia coli* vérocytotoxinogène (adopté en mai 2008)

Ces révisions seront confiées aux Laboratoires de référence de l'OIE, voire à d'autres experts s'il y a lieu.

#### 4. Centres de référence de l'OIE

##### 4.1. Examen des candidatures au statut de Centre de référence de l'OIE

La Commission a recommandé d'accepter les candidatures suivantes au statut de Centre de référence de l'OIE :

*Laboratoire de référence de l'OIE pour la paratuberculose*

Centre national de référence pour la paratuberculose, Istituto Zooprofilattico Sperimentale della Lombardia e dell'Emilia Romagna, Sede Territoriale di Piacenza, Strada della Faggiola 1, 29027 Gariga di Podenzano (PC), ITALIE

Tél. : (+39-0523) 52.42.53

Courriel : [matteo.ricchi@izsler.it](mailto:matteo.ricchi@izsler.it); [piacenza@izsler.it](mailto:piacenza@izsler.it) Site Web : [www.izsler.it](http://www.izsler.it)

Expert de référence désigné : Dr Matteo Ricchi.

*Laboratoire de référence de l'OIE pour la fièvre de la Vallée du Rift*

CIRAD, Campus international de Baillarguet, TA A15/E, 34398 Montpellier Cedex 5, FRANCE

Tél. : (+33-4) 67.59.38.34

Courriel : [catherine.cetre-sossah@cirad.fr](mailto:catherine.cetre-sossah@cirad.fr) Site Web : <https://www.cirad.fr>

Experte de référence désignée : Dre Catherine Cetre-Sossah

*Laboratoire de référence de l'OIE pour la mycoplasmosse aviaire (Mycoplasma gallisepticum, M. synoviae)*

Laboratoire de médecine aviaire, Istituto Zooprofilattico Sperimentale delle Venezie, Via Bovolino 1/C, 37060 Buttapietra (VR), ITALIE

Tél. : (+39-045) 50.02.85

Courriel : [scatania@izsvenezie.it](mailto:scatania@izsvenezie.it) Site Web : [www.izsvenezie.com](http://www.izsvenezie.com)  
Expert de référence désigné : Dr Salvatore Catania

*Centre collaborateur de l'OIE pour les maladies des camélidés*

Abu Dhabi Agriculture and Food Safety Authority, P.O. Box: 52150, Mohammed Bin Zayed City,  
Capital Mall, Abu Dhabi, ÉMIRATS ARABES UNIS  
Tél. : (+971-2) 818.10.08  
Courriel : [vld.office@adafsa.gov.ae](mailto:vld.office@adafsa.gov.ae) Site Web : <https://www.adafsa.ae>  
Point de contact : Dre Salama Suhail Mohammed Al Muhairi.

*Centre collaborateur de l'OIE pour les produits vétérinaires en Europe de l'Est, en Asie centrale et en Transcaucasie*

Federal State Budgetary Institution "The Russian State Center for Animal Feed and Drug Standardization and Quality", Zvenigorodskoye shosse, 5, 123022, Moscou, RUSSIE  
Tél. : (+7-499) 941.01.51 ext. 643  
Courriel : [intcoopdiv@vgnki.ru](mailto:intcoopdiv@vgnki.ru); [kanc@vgnki.ru](mailto:kanc@vgnki.ru) Site Web : <http://en.vgnki.ru/>  
Point de contact : Dre Vasinina Gryciuk.

La Commission est consciente de l'existence d'un Centre collaborateur pour ce même domaine en Europe ; cependant, pour des raisons linguistiques et culturelles, elle a considéré que les circonstances justifiaient la désignation exceptionnelle d'un Centre autonome sur ce thème dans la sous-région.

En février 2021, une candidature a été reçue pour la désignation d'un Laboratoire de référence de l'OIE pour la peste équine. L'institution candidate avait été invitée à fournir, entre autres, des informations plus détaillées sur son expérience en matière de normalisation et de validation des tests de diagnostic. La Commission a estimé que la réponse à cette demande n'apportait pas d'éléments convaincants démontrant une véritable expérience en matière de normalisation et de validation des tests de diagnostic pour la peste équine, et a donc rejeté cette candidature pour le moment.

Enfin, une candidature a été reçue pour la désignation d'un Laboratoire de référence de l'OIE pour la fièvre hémorragique de Crimée-Congo. Malgré l'excellente qualité de cette candidature, la Commission a noté qu'elle ne faisait état que de deux publications. Avant toute décision sur cette candidature, il sera demandé à l'institution candidate de fournir une liste complète de ses publications afin qu'elle soit examinée par la Commission lors de sa réunion de février 2022.

#### **4.2. Changements d'experts au sein des Centres de référence de l'OIE**

Les Délégués des Membres concernés ont présenté à l'OIE des demandes de désignation pour le remplacement des experts des Laboratoires de référence de l'OIE ci-après. La Commission a recommandé l'approbation de ces désignations :

*Babésiose*

Dre Valeria Blanda en remplacement du Dr Santo Caracappa à l'Istituto Zooprofilattico Sperimentale della Sicilia (IZSSi), Palermo, ITALIE

*Tuberculose bovine*

Dr Jason Sawyer en remplacement du Prof. Glyn Hewinson à l'Animal and Plant Health Agency, Weybridge, ROYAUME-UNI

*Infestation par Aethina tumida (petit coléoptère des ruches) ; Infestation des abeilles mellifères par Tropilaelaps spp.*

Dre Stéphanie Franco en remplacement de la Dre Marie-Pierre Chauzat à l'Anses, Laboratoire de Sophia Antipolis, FRANCE

*Fièvre aphteuse*

Dr Livio Heath en remplacement du Dr François Maree à l'Onderstepoort Veterinary Institute, AFRIQUE DU SUD

La Commission a examiné sept autres propositions de désignation pour le remplacement d'experts de Laboratoires de référence mais a considéré, au vu des informations fournies, que les personnes pressenties ne satisfaisaient pas aux conditions attendues d'un expert de l'OIE. La Commission a rappelé que les experts désignés doivent être des chercheurs réputés et en activité, possédant une expérience dans l'application des techniques de diagnostic pour la maladie considérée et qu'ils doivent fournir des éléments attestant de cette

expertise (par exemple un corpus d'articles publiés dans des revues à comité de lecture), ce qui leur permettra de formuler des avis scientifiques éclairés à l'intention des Membres concernant tous les aspects de cette maladie. Il sera demandé aux Laboratoires de référence de présenter un curriculum vitae plus étoffé de l'expert proposé, ou bien de proposer un autre expert.

#### **4.3. Examen des candidatures nouvelles et en instance pour des projets de jumelage entre laboratoires**

En septembre 2021, 66 projets avaient été menés à bien, 32 autres étaient en cours de réalisation et 1 projet était en attente de financement pour pouvoir démarrer.

Un projet de jumelage entre laboratoires a été présenté à la Commission en vue de son évaluation :

- i) **Royaume-Uni – Géorgie** pour la mycoplasme : la Commission a approuvé le contenu technique de ce projet.

#### **4.4. Incohérences entre les résultats obtenus par plusieurs Laboratoires de référence de l'OIE avec une RT-PCR en temps réel pour détecter la peste équine**

La Commission a examiné une demande émanant d'un Laboratoire de référence de l'OIE pour la peste équine visant à organiser une discussion entre laboratoires concernant les incohérences constatées dans les résultats obtenus par différents laboratoires en utilisant une même méthode RT-PCR en temps réel pour la détection du virus de la peste équine chez les équidés testés dans les stations de quarantaine, avec les conséquences qu'entraînent ces incohérences tant pour les échanges internationaux comme pour la détermination du statut indemne. Le Laboratoire de référence s'est inquiété de la confusion que peuvent susciter pour les pays les divergences entre résultats de laboratoire, en termes de statut sanitaire à l'importation, de mobilisation en urgence face à des échantillons testés positifs de manière inattendue avant ou après l'importation, et de retards injustifiés aux mouvements de chevaux.

La Commission a estimé qu'il s'agissait d'un enjeu important : les laboratoires doivent être dotés d'une méthode diagnostique harmonisée. Par conséquent, la Commission a recommandé que l'OIE facilite un dialogue entre l'ensemble des parties intéressées, dont les trois Laboratoires de référence de l'OIE pour la peste équine, la station de quarantaine concernée et un représentant de la Commission.

- **Laboratoires de référence – mise en œuvre des Procédures de désignation<sup>18</sup>**

#### **4.5. Suivi de la réunion de février : informations complémentaires fournies par les Laboratoires dont les activités telles qu'elles ressortaient de leur rapport annuel de 2018 n'étaient pas conformes aux points essentiels de leur mandat**

La Commission a examiné les informations fournies par deux Laboratoires de référence dont les performances telles qu'elles ressortaient de leur rapport annuel 2018 n'étaient pas conformes aux points essentiels de leur mandat.

L'un des Laboratoires de référence a signalé qu'il n'était plus autorisé à travailler sur la maladie pour laquelle il avait été désigné car le pays avait acquis le statut indemne de cette maladie ; le laboratoire était en pourparlers avec les Services vétérinaires nationaux pour résoudre ce problème et continuer à opérer en tant que Laboratoire de référence de l'OIE. Néanmoins, la situation due à la pandémie de COVID-19 avait provisoirement interrompu ce processus. Le Laboratoire de référence a donc sollicité une prolongation du délai accordé pour résoudre le problème. La Commission a accepté cette requête : il sera demandé au Laboratoire de référence de démontrer que le problème est résolu, démonstration qui sera examinée lors de la prochaine réunion de février 2022 ; à défaut, le statut du Laboratoire de référence pourrait être révoqué conformément à l'article 9 du règlement intérieur des Centres de référence de l'OIE.

Le deuxième Laboratoire de référence n'avait toujours pas pu soumettre le certificat d'accréditation de son système de gestion de la qualité selon la norme ISO 17025 ou une norme équivalente. Le Laboratoire de référence a indiqué que le processus d'évaluation de son institution au regard de cette accréditation était achevé. À la demande de l'organisme d'accréditation, quelques corrections ont été effectuées ; néanmoins, compte tenu de la situation due à la pandémie de COVID-19, l'organisme d'accréditation aura besoin de plus

---

18 En anglais, SoPs (*Standard Operating Procedure*)

de temps pour évaluer la réponse fournie par le Laboratoire de référence. La Commission a proposé que des contacts réguliers soient pris avec le Laboratoire de référence dans les mois à venir afin de faire le point sur son statut au regard de l'accréditation considérée. À défaut de la présentation d'un certificat d'accréditation par le Laboratoire de référence d'ici la prochaine réunion de février 2022, son statut sera révoqué conformément à l'article 9 du règlement intérieur des Centres de référence de l'OIE.

#### **4.6. Informations fournies par les Laboratoires dont les activités telles qu'elles ressortaient de leur rapport annuel 2019 n'étaient pas conformes aux points essentiels de leur mandat**

La Commission a accepté les explications fournies par un Laboratoire de référence et constaté les efforts consentis pour apporter une certaine amélioration au niveau d'activités en 2020. La Commission a indiqué qu'elle attendait du Laboratoire de référence qu'il continue à relever son niveau d'activités diagnostiques en 2021, notamment en prenant contact avec d'autres laboratoires nationaux de la région pour leur proposer des prestations de diagnostic.

#### **4.7. Examen détaillé de l'ensemble des rapports annuels concernant les activités menées en 2020**

La Commission a procédé à l'évaluation des performances de l'ensemble des Laboratoires de référence de l'OIE à travers une analyse détaillée des rapports annuels soumis en 2020 dans le but de vérifier que chaque laboratoire remplissait les obligations relevant de son mandat<sup>19</sup> vis-à-vis des Membres de l'OIE et qu'il ne se trouvait pas dans la situation critique décrite dans le paragraphe iii) des *Procédures de désignation des Laboratoires de référence de l'OIE* au regard des critères de performance.

La Commission a recensé 53 Laboratoires de référence présentant un faible niveau d'activités : nombre d'entre eux ont mentionné l'impact de la pandémie de COVID-19 qui avait entraîné une interruption des activités du laboratoire. La Commission a admis que la pandémie avait eu un impact négatif sur les performances des Laboratoires de référence de l'OIE en 2020 et a inscrit l'ensemble des laboratoires présentant un faible niveau d'activités sur une liste de surveillance pour un suivi lors du prochain cycle d'examen des rapports annuels.

Trois Laboratoires de référence n'ont pas soumis de rapport annuel pour 2020 : les laboratoires pour la fièvre hémorragique de Crimée-Congo et la fièvre de la Vallée du Rift avaient renoncé à leur statut et le Membre a soumis une nouvelle demande de désignation (voir le point 4.1 de l'ordre du jour). Le Laboratoire de référence pour la babésiose n'avait pas présenté d'expert désigné en 2020 mais a soumis une demande de désignation pour le remplacement d'un expert, en vue de son examen pendant la présente réunion (voir le point 4.2 de l'ordre du jour).

#### **● Centres collaborateurs – mise en œuvre des Procédures de désignation**

#### **4.8. Suivi de la réunion de février : retours concernant le relevé des correspondances entre les Centres existants et la liste des domaines de spécialisation et de spécialités particulières**

Lors de la réunion de février 2021, un Centre de la région des Amériques qui avait été désigné pour le domaine de spécialisation « Formation et enseignement », mais dont les activités rapportées couvraient un large éventail de domaines, avait été invité à envisager de se scinder en Centres distincts, dotés chacun d'un domaine de spécialisation propre. Le Centre a compris les raisons de cette demande, et a préféré conserver son statut de Centre collaborateur unique. À cette fin, le Centre a proposé de modifier son domaine de spécialisation, qui deviendrait « Gestion de la santé animale », et de limiter son rapport aux activités relevant de ce domaine. Le Centre a également fourni un argumentaire à l'appui du maintien de son intitulé. La Commission a accepté le nouveau domaine de spécialisation du Centre et le maintien de son intitulé.

Dans la région Europe, il avait été demandé à deux Centres d'un même pays dont les intitulés et les activités principales étaient similaires d'envisager de constituer un Centre collaborateur unique opérant sous forme de consortium. Plutôt que de constituer un Centre conjoint, les Centres ont proposé de conserver leur statut de Centres collaborateurs distincts, l'un spécialisé dans les maladies virales et l'autre dans les maladies bactériennes. La Commission ayant souscrit à cette proposition, l'intitulé des Centres sera modifié en conséquence. L'un de ces deux Centres mentionnait également le domaine de spécialisation « sécurité sanitaire des aliments » aussi bien dans son intitulé que dans son mandat. Le Centre sera invité à établir un Centre collaborateur autonome pour la sécurité sanitaire des aliments, avec pour domaine de spécialisation « Production animale et sécurité sanitaire des aliments ». La Commission est consciente de l'existence d'un

---

19 En anglais, ToRs (*Terms of Reference*)

Centre collaborateur pour ce même domaine en Europe ; cependant, pour des raisons linguistiques et culturelles, elle a considéré que les circonstances justifiaient la désignation exceptionnelle d'un Centre autonome sur ce thème dans la sous-région.

#### **4.9. Suivi de la réunion de février : informations fournies par les Centres dont les performances telles qu'elles ressortaient de leur rapport annuel 2019 n'étaient pas conformes aux points essentiels de leur mandat**

Un Centre dont le niveau d'activités tel qu'il ressortait de son rapport annuel 2019 était faible avait assuré la Commission qu'il ferait en sorte d'améliorer ses performances en 2020. Or, le Centre n'a pas soumis de rapport d'activités en 2020. Il n'a pas fourni non plus de programme d'activités sur cinq ans pour la période 2020-2024. Un courrier sera adressé à ce Centre pour lui demander de présenter le plus rapidement possible son programme d'activités sur cinq ans. Il sera également rappelé au Centre que la non-présentation du rapport annuel pouvait dénoter une absence de conformité aux critères de performance, ce qui pourrait entraîner l'ouverture d'une procédure de révocation de son statut.

#### **4.10. Suivi de la réunion de septembre : retour d'informations suite à l'examen des programmes d'activités sur cinq ans des Centres collaborateurs**

Au titre du suivi de la précédente réunion, la Commission a examiné le retour d'informations reçu de deux Centres concernant leurs programmes respectifs d'activités sur cinq ans.

Le premier Centre a expliqué que les activités prévues au premier semestre 2020 et reportées en raison de la situation induite par la pandémie de Covid-19 seront reprogrammées ultérieurement, dès que la situation le permettra ; la Commission a accepté cette explication. Il avait été demandé à un Centre dont le programme d'activités sur cinq ans était incomplet de corriger et d'actualiser l'information fournie et d'y inclure les autorisations officielles. La Commission a examiné le programme d'activités révisé qui lui a été soumis et noté que l'information fournie dans la section 5.1, *Activités programmées*, couvrait les activités déjà réalisées et non celles que le Centre comptait mettre en œuvre au cours des cinq années à venir. Il sera demandé au Centre de donner des précisions et de fournir la liste des activités spécifiques qu'il entendait réaliser à l'avenir.

La Commission a examiné trois programmes de travail sur cinq ans qui lui étaient parvenus récemment et approuvé l'éventail d'activités proposées par deux de ces Centres, ainsi que leur pertinence au regard de leurs principaux domaines de spécialisation et spécialités particulières. Le troisième Centre n'avait fourni aucune information dans la section 5.1, *Activités programmées*, ni dans la Section 5.2, *Appréciation des avantages* ; or il s'agit de deux sections cruciales qu'il est indispensable de renseigner dans les programmes d'activités. Il sera demandé au Centre de soumettre une nouvelle fois le programme d'activités en y ajoutant les précisions requises.

Des courriers de rappel seront adressés aux deux Centres collaborateurs qui n'avaient toujours pas présenté leur programme d'activités sur cinq ans ; il leur sera rappelé que la présentation de ce programme est une obligation en vertu de la procédure de désignation et que toute non-soumission peut mener entraîner l'ouverture d'une procédure de révocation.

#### **4.11. Examen détaillé de l'ensemble des rapports annuels concernant les activités menées en 2020**

Comme elle l'avait fait pour les Laboratoires de référence, la Commission a entrepris une analyse approfondie des rapports annuels soumis par les Centres collaborateurs en 2020 afin de vérifier leur conformité au regard des conditions fixées dans leur mandat.

La Commission a constaté que les activités de six Centres collaborateurs n'étaient pas conformes aux critères de performance attendus. Les Centres de référence de l'OIE concernés seront informés des résultats de l'évaluation et il leur sera demandé de clarifier leur situation et d'expliquer les éventuels motifs du déficit d'activités ; le Délégué recevra copie de tout courrier relatif à cette question. La Commission s'inquiète tout particulièrement de la situation de certains Centres dont les activités sont d'un niveau minimum, centrées sur la demande nationale et sans collaboration internationale, se limitant à un domaine très limité et ne couvrant pas le large éventail d'activités prévues dans leurs mandats.

La Commission a tenu à remercier les Centres de référence pour leur soutien et l'expertise apportée à l'OIE.

- **Réseaux de Centres de référence**

#### **4.12. Le point sur les trois réseaux de Laboratoire de référence proposés (rage, PPR et PPA)**

La Commission a été informée des progrès accomplis concernant les trois réseaux de Laboratoires de référence récemment mis en place, respectivement pour la rage, pour la PPR<sup>20</sup> et pour la PPA<sup>21</sup>. Les trois réseaux sont en place et opérationnels et ont tenu régulièrement des réunions virtuelles pour démarrer chaque activité des réseaux.

Le Réseau de Laboratoires de référence pour la rage (RABLAB) a organisé une enquête visant à déterminer les activités principales et les capacités des laboratoires participants, parallèlement à une analyse des lacunes. Le processus de sélection et conception du logo du réseau est achevé. Les membres du réseau ont tenu une discussion technique pour examiner une proposition de réduire de 90 jours à 30 jours la période d'attente après la détection de titres d'anticorps chez des chiens importés. L'avis rendu par le réseau sera transmis à la Commission spécialisée compétente afin qu'elle détermine la suite à donner.

Le réseau des Laboratoires de référence pour la PPR a élaboré son programme d'activités pour 2021. Le réseau a examiné une liste des laboratoires nationaux d'envergure dans toutes les régions du monde qui pourraient être invités à adhérer au réseau en qualité de membres. Il a été demandé à ces membres de fournir plus d'informations sur leurs activités en lien avec la PPR et d'accepter de participer aux activités du réseau. Un projet de logo du réseau a été proposé. La maquette détaillée du site Web du réseau a été achevée après plusieurs cycles de consultation sur sa conception graphique, son contenu et les responsabilités le concernant. Le réseau a fourni son expertise pour le lancement de l'appel d'offres relatif à la banque de vaccins de l'OIE contre la PPR. Le premier atelier organisé par le réseau se tiendra en novembre 2021 ; il réunira les Laboratoires de référence pour la PPR ainsi que des laboratoires nationaux sélectionnés.

Le réseau des Laboratoires de référence pour la PPA a tenu une réunion visant à mieux appréhender l'impact des souches faiblement virulentes actuellement en circulation en Chine (Rép. pop. de), les conséquences qu'elles induisent en Asie et dans d'autres régions et l'aide que le réseau pourrait apporter aux Membres pour faire face à toute évolution du risque. À la suite de cette réunion, le réseau est convenu de la nécessité d'élaborer un « protocole pour le diagnostic de laboratoire de la PPA », qui serait d'une aide précieuse pour les Membres. Par la suite, les experts se sont réunis à plusieurs occasions pour examiner et compiler les protocoles de laboratoire existants et préparer une synthèse des outils diagnostiques disponibles pour la détection de l'infection par le virus de la PPA dans différents scénarios ; il est prévu de finaliser cette synthèse d'ici la fin de l'année en vue de sa publication, en coordination avec la FAO<sup>22</sup>. Le réseau travaille également à l'élaboration d'une note conceptuelle pour une future base de données centralisée de séquences génétiques du virus de la PPA, qui précisera les besoins, les attentes et les exigences associés au dépôt de séquences. Le réseau a partagé son expérience et participé aux débats sur les moyens d'infléchir la propagation actuelle de la PPA dans les Amériques.

La Commission a apprécié la mobilisation des Laboratoires de référence des trois réseaux pour mettre en place ces réseaux et mener à bien diverses activités destinées à accélérer la préparation de programmes stratégiques mondiaux de lutte et d'éradication sur la base d'une collaboration scientifique.

## **5. Groupes ad hoc**

- **Le point sur les activités des Groupes ad hoc constitués**

### **5.1. Groupe ad hoc sur le remplacement de l'étalon international de référence pour le test à la tuberculine bovine (ISBT) : le point sur l'ISBT de substitution**

Ce Groupe ad hoc se réunit depuis maintenant six ans avec pour principale tâche l'élaboration d'un nouvel étalon international de référence pour le test à la tuberculine bovine (ISBT). Cet objectif était motivé par le

---

20 PPR : peste des petits ruminants

21 PPA : peste porcine africaine

22 FAO : Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture

constat que l'étalon international de référence existant (BIS), élaboré et conservé par l'OMS<sup>23</sup>, s'épuisait et se détériorait. L'OMS était convenue que l'élaboration du nouvel étalon par l'OIE était une solution appropriée.

La Commission a pris note que le Groupe se réunira sous forme virtuelle en octobre pour examiner de nouvelles données sur la tuberculine candidate obtenues suite aux travaux de recherche entrepris depuis lors. Le Groupe estime qu'il sera en mesure de finaliser le rapport en décembre, à temps pour le présenter à la Commission lors de sa prochaine réunion en février 2022. L'état d'avancement du projet permet d'envisager la présentation de l'ISBT de substitution en vue de son adoption par voie de résolution en mai 2022.

## **5.2. Groupe ad hoc sur la révision des chapitres du *Code terrestre* relatifs à la collecte et au traitement de la semence d'animaux, 9 novembre 2020 au 15 janvier 2021**

La Commission a pris connaissance des travaux du Groupe ad hoc sur la révision des chapitres du *Code terrestre* relatifs à la collecte et au traitement de la semence d'animaux ; le Groupe a organisé une deuxième série de réunions entre les mois de mai et juillet 2021 et préparé un projet de texte destiné au chapitre 4.6, *Mesures générales d'hygiène applicables aux centres de collecte et de traitement de semence*.

Des informations complémentaires sur les activités du Groupe ad hoc ainsi que les prochaines étapes envisagées sont présentées dans le rapport de la réunion de septembre 2021 de la Commission du Code.

## **5.3. Groupe ad hoc sur les laboratoires durables**

L'OIE a organisé une réunion du Groupe ad hoc sur les laboratoires durables qui s'est tenue sous forme virtuelle en juin 2021. En 2019, le Groupe avait préparé la définition de travail suivante d'un réseau de laboratoires durables : « réseau de laboratoires dont le fonctionnement quotidien au bénéfice du système de santé permet de garantir un niveau approprié de sûreté, de sécurité et de qualité dans la perspective de la conformité avec les normes internationales de l'OIE, en tenant compte des facteurs sociaux, environnementaux et économiques ». Le Groupe s'est appuyé sur les travaux réalisés à ce jour dans trois domaines principaux : indicateurs économiques de la durabilité des laboratoires, méthodologie des missions, et données ; il a fixé les prochaines étapes pour chacun de ces domaines.

Le rapport de la réunion virtuelle du Groupe ad hoc sur les laboratoires durables tenue en juin 2021 a été entériné et figure à l'annexe 3 du présent rapport.

## **6. Normalisation et harmonisation internationales**

### **6.1. Registre des kits de diagnostic de l'OIE**

#### **6.1.1. Actualisation sur les nouvelles candidatures ou les demandes de renouvellement**

Le Secrétariat pour l'enregistrement des kits de diagnostic (OIE SRDK) a informé la Commission de la situation actuelle du Registre des kits de diagnostic de l'OIE. Le Registre compte actuellement 14 kits validés. Au total, sept demandes actives sont traitées par l'OIE SRDK :

- Quatre nouvelles demandes (présentée en 2019 et en 2020) sont en cours d'évaluation, dont deux sont suspendues avec un report des délais initialement prévus.
- Une demande visant de nouveaux emplois assignés pour un kit validé est en cours d'examen.
- Deux nouvelles demandes visant la validation de kits de diagnostic pour les animaux aquatiques ont été présentées en 2021, mais leur évaluation n'a pas encore commencé.

---

23 OMS : Organisation mondiale de la santé

La procédure de renouvellement d'un kit (le test MERS-CoV<sup>24</sup> Ag Test [BioNote Inc.]) est en cours. Le fabricant a sollicité l'assistance du Laboratoire de référence de l'OIE pour le MERS et devrait pouvoir fournir des données complémentaires avant la fin 2021 ou en janvier 2022.

6.1.2. Conclusions du numéro de la *Revue scientifique et technique* de l'OIE sur la science de la validation des épreuves diagnostiques

Comme indiqué au point 3.4 de l'ordre du jour, la Commission a examiné les conclusions et recommandations figurant dans le numéro récemment paru de la *Revue scientifique et technique* de l'OIE consacré à la science de la validation des épreuves diagnostiques. Certaines recommandations portent sur la procédure de validation du Registre des kits de diagnostic. La Commission a décidé d'examiner ces recommandations avec le SRDK lors de sa prochaine réunion de février 2022.

## 6.2. Programme de normalisation

6.2.1. AFNOR<sup>25</sup> : création d'un Comité technique européen pour la normalisation des méthodes de diagnostic

La Commission a été informée de la proposition de l'AFNOR de créer un Comité technique européen (CEN/TC) dont l'objectif central sera de mettre en place un système européen de normalisation dans le domaine de la santé animale basé sur l'élaboration de lignes directrices pour la mise en œuvre des méthodes de diagnostic et du contrôle de la qualité des réactifs utilisés, parallèlement à la gestion des données et aux technologies analytiques utilisées pour les méthodes de diagnostic. Le projet veillera à éviter toute duplication avec les normes de l'OIE contenues dans les *Manuels terrestre et aquatique*, l'intention étant plutôt de les compléter. En se basant sur les normes disponibles de l'OIE, le projet va principalement formuler des recommandations pour la mise en œuvre des méthodes existantes, mais il pourrait également traiter de questions complémentaires telles que le contrôle de la qualité des réactifs et les échanges de données dématérialisées. La finalité du projet est d'harmoniser les normes européennes et de contribuer à la chaîne du contrôle sanitaire dans le domaine animal, en collaboration avec l'OIE et les institutions européennes compétentes.

La Commission a noté que l'intention de ce projet n'était pas de contredire ou de dupliquer les normes de l'OIE mais de fournir des informations complémentaires concernant les méthodes de diagnostic décrites dans le *Manuel terrestre* et le contrôle de la qualité des réactifs. Le Secrétariat de la Commission ainsi qu'un de ses membres participeront à la réunion de lancement du Comité technique en septembre 2021.

## 7. Suites données à la Session générale

Voir les points 3.3 et 9.2.2 de l'ordre du jour.

## 8. Conférences, ateliers, réunions

- **Conférences, ateliers, réunions à venir**

### 8.1. Symposium international de la WAVLD<sup>26</sup>, Lyon (France), 2023

Le 20<sup>e</sup> Symposium international de la WAVLD aurait dû se tenir à Lyon (France) en juin 2021. Traditionnellement, la Commission des normes biologiques organise un séminaire d'une journée en marge de ce Symposium. L'OIE est membre du Comité scientifique du Symposium international de la WAVLD 2021.

Compte tenu de la pandémie de COVID-19, des restrictions imposées aux voyages et des difficultés à obtenir des visas, à prendre l'avion et à se conformer aux exigences sanitaires, le bureau exécutif de la WAVLD a pris les décisions suivantes :

---

24 MERS-CoV : syndrome respiratoire du Moyen-Orient dû à un coronavirus (également : Cov-SRMO)

25 AFNOR: Association française de normalisation

26 WAVLD : Association mondiale des spécialistes des laboratoires de diagnostic vétérinaire

- le symposium se caractérise par sa nature présentielle et ne saurait être remplacé par une manifestation virtuelle ;
- le symposium sera donc reporté au mois de juin 2023 à Lyon (France).

Le concept Une seule santé sera un thème majeur de ce symposium ; compte tenu de la pandémie de COVID-19, du rôle prépondérant du diagnostic de laboratoire dans ce contexte et des travaux importants consacrés par l'OIE à la durabilité des laboratoires, à la préparation aux urgences et à la résilience, le thème proposé pour le séminaire de l'OIE est le suivant : « Rôles du laboratoire vétérinaire face au COVID-19 : quelles leçons pouvons-nous tirer pour une meilleure préparation et résilience ? » Compte tenu du report de cette manifestation, le choix définitif de l'ordre du jour et de la liste d'orateurs pour le séminaire de l'OIE est également reporté à février 2022.

## 9. Relations avec les autres Commissions

### 9.1. Questions transversales intéressant les Commissions spécialisées

#### 9.1.1. Examen de la définition d'un cas

##### i) Diarrhée virale bovine

En se référant à la description de l'infection par le virus de la fièvre aphteuse (voir le point 9.2.1 de l'ordre du jour), la Commission des normes biologiques a recommandé d'appliquer le même principe à la définition d'un cas d'infection par le virus de la diarrhée virale bovine ; plus spécifiquement, elle a recommandé que l'identité du virus (option 1) soit confirmée par la détection de l'antigène ou de l'acide nucléique du virus.

La Commission des normes biologiques a estimé que la mention « à l'exclusion des souches vaccinales » de l'option 1 laisse supposer que le virus a été identifié de manière appropriée ; la Commission a proposé que cela soit formulé expressément. À cette fin, la Commission a proposé de combiner les options 1 et 2.

La Commission a pris acte de l'importance de fournir aux Membres des recommandations sur la manière d'identifier les souches vaccinales, afin de pouvoir les exclure. Les membres de la Commission ont estimé que ces détails ne devraient pas faire partie de la définition d'un cas ; en revanche, cette information pourrait figurer dans le *Manuel terrestre* de l'OIE.

##### ii) Encéphalite due au virus Nipah

En se référant une fois de plus à la description de l'infection par le virus de la fièvre aphteuse (voir le point 9.2.1 de l'ordre du jour), la Commission des normes biologiques a recommandé d'appliquer le même principe à la définition d'un cas d'infection par le virus Nipah ; plus spécifiquement, elle a recommandé que l'identité du virus Nipah (option 1) soit confirmée par la détection de l'antigène ou de l'acide nucléique du virus.

La Commission a mis en cause le recours à la sérologie tel que mentionné dans l'option 3. La Commission s'est également interrogée sur la question de savoir si la présence d'anticorps (associée à l'existence de liens épidémiologiques) serait indicatrice d'une infection active par le virus Nipah, et a proposé de réviser le texte afin de s'assurer que l'option 3 prend bien en compte les infections actives. La Commission a proposé de renvoyer le texte proposé au groupe d'experts afin d'en vérifier la justesse, compte tenu des tests sérologiques actuellement pratiqués chez les animaux. En outre, les experts seraient peut-être en mesure de préciser s'il est possible qu'une infection active soit présente (ou qu'elle persiste) lorsque la sérologie fait état d'une réponse en anticorps.

Pendant cette discussion, la Commission des normes biologiques a noté qu'il conviendrait de définir le terme « séroconversion » et de l'ajouter au glossaire du *Manuel terrestre*. La Commission a proposé la définition suivante qui sera distribuée aux Membres afin de recueillir leur commentaires (voir le point 3.1 de l'ordre du jour) :

• Séroconversion

i) Démonstration du passage de l'état séronégatif à l'état séropositif au moyen d'une épreuve sérologique spécifique pour l'antigène considéré ;

OU

ii) Démonstration d'une hausse du titre d'anticorps d'un facteur d'au moins quatre, sur des prélèvements couplés de sérums d'animaux en phase aiguë et en phase convalescente, en utilisant un test ordinal spécifique pour l'antigène considéré.

Les rapports détaillés sur l'élaboration de la définition d'un cas d'infection par les virus de la diarrhée virale bovine (diarrhée virale bovine) et d'infection par le virus Nipah (encéphalite due au virus Nipah) figurent aux annexes xxx et xxx du rapport de la réunion de septembre 2021 de la Commission scientifique pour les maladies animales. Les versions définitives des définitions d'un cas seront publiées sur le site Web de l'OIE.

## 9.2. Commission scientifique pour les maladies animales

9.2.1. Amendements proposés au texte des chapitres du *Code terrestre* et du *Manuel terrestre* sur la fièvre aphteuse afin d'harmoniser la description de l'infection par le virus de la fièvre aphteuse

Lors de la révision de la fiche technique sur la fièvre aphteuse, deux experts ont constaté des divergences entre les descriptions de l'infection par le virus de la fièvre aphteuse figurant dans le *Code terrestre* et le *Manuel terrestre*. Dans le *Code terrestre*, l'isolement viral vaut confirmation définitive de l'infection par le virus de la fièvre aphteuse, tandis que la confirmation que pourraient apporter d'autres tests de laboratoire est conditionnée à l'existence concomitante d'éléments probants supplémentaires. Dans le *Manuel terrestre*, le diagnostic de la fièvre aphteuse est réalisé par isolement du virus ou par la démonstration de la présence de l'antigène ou de l'acide nucléique du virus dans les tissus ou les liquides biologiques.

Les experts ont proposé d'amender le texte du *Manuel terrestre* en indiquant clairement que la présence du virus de la fièvre aphteuse doit être confirmée au moyen d'un test antigénique ou de détection de l'acide nucléique. La Commission des normes biologiques a souscrit à cette proposition. En outre, la Commission a proposé d'ajouter une note explicative au Tableau 1, *Méthodes d'essai disponibles pour le diagnostic de la fièvre aphteuse et emploi*, à l'entrée « Isolement viral », colonne « Confirmation des cas cliniques », précisant que le diagnostic posé par isolement viral doit être confirmé au moyen d'un test antigénique ou de détection de l'acide nucléique. De plus, la Commission a estimé que suivant l'agent dont il s'agit, la confirmation d'un cas clinique peut passer par l'isolement de l'agent suivi par un test d'identification de l'agent. La Commission procédera à la révision du Tableau 1 des chapitres consacrés à des maladies virales, chapitre par chapitre, afin de vérifier que cette précision est apportée chaque fois que nécessaire.

La Commission scientifique a également souscrit à la proposition des experts sur la fièvre aphteuse. Ayant constaté l'absence d'informations sur la caractérisation du virus dans la section du chapitre du *Manuel terrestre* consacrée à l'isolement viral, la Commission scientifique a recommandé que les experts révisent également cette section du chapitre.

Le chapitre révisé sera ajouté à l'ensemble des projets de chapitre approuvés en vue d'être distribués aux Membres pour un premier cycle de consultations (voir le point 3.1 de l'ordre du jour).

La Commission des normes biologiques a également estimé que l'article 8.8.1 du *Code terrestre* devait être amendé comme le proposaient les experts, en ajoutant une disposition visant la caractérisation du virus ; par conséquent, elle conseillera à la Commission du Code de tenir compte de ce commentaire.

9.2.2. Suivi de la Session générale : souches recombinantes du virus de la dermatose nodulaire contagieuse, leur diagnostic correct et leur notification

Voir le point 3.2.2 de l'ordre du jour.

### 9.2.3. Examen de l'évaluation de deux maladies au regard du critère 3 d'inclusion

La Commission des normes biologiques a examiné avec les experts l'évaluation qu'ils avaient faite de la fièvre de West Nile et de la paratuberculose au regard du critère 3 d'inclusion<sup>27</sup> et souscrit à leur conclusion, à savoir que ces deux maladies remplissaient les conditions décrites dans ce critère.

## 9.3. Commission des normes sanitaires pour les animaux terrestres

*Questions examinées par la Commission des normes sanitaires pour les animaux terrestres et la Commission des normes biologiques*

### 9.3.1. Actualisation sur la réunion de février 2021 de la Commission du Code

La Commission des normes biologiques a été informée par le secrétariat des sujets en cours d'examen par la Commission du Code.

### 9.3.2. Questions techniques sur le chapitre 11.10, Infection à Theileria annulata, T. orientalis et T. parva – réponse à l'intention de la Commission du Code

Il avait été demandé à la Commission des normes biologiques de donner son avis concernant les commentaires soumis par un Membre au sujet du paragraphe 4) de l'article 11.10.5, *Recommandations relatives aux importations en provenance de pays ou de zones considérés comme infectés par Theileria*.

Le Membre contestait la nécessité de recueillir des prélèvements lors de l'introduction des animaux dans un *établissement* et de les soumettre à la fois à des tests sérologiques et de détection de l'agent dont les résultats se révèle négatif, car tant l'IFAT que l'examen microscopique sont recommandés dans le cadre de mouvements d'animaux individuels d'après le *Manuel terrestre*. La Commission des normes biologiques a souligné que ces tests présentent une sensibilité peu élevée, de sorte qu'il est nécessaire de les associer : la Commission a donc conclu que le mot « et » est correct dans cette phrase et qu'il ne faut pas le remplacer par « ou ».

Toujours concernant le paragraphe 4) de l'article 11.10.5, le Membre a estimé qu'il était difficile, pour des raisons pratiques, d'effectuer des tests cinq jours avant l'embarquement ; il a donc proposé d'appliquer le même calendrier de tests que celui préconisé dans le chapitre du *Code terrestre* sur la peste équine, c'est-à-dire de tester les animaux au moins 25 jours après leur introduction dans l'exploitation où ils ont été maintenus isolés.

La Commission des normes biologiques est convenue que le délai de cinq jours est trop court pour réaliser des tests et a donc accepté de porter ce délai à « au moins 25 » jours. La Commission a proposé d'introduire l'amendement suivant à l'article :

4. Ont été soumis à une épreuve sérologique et à une épreuve de détection de l'agent dont les résultats se sont révélés négatifs ; ces épreuves doivent avoir été pratiquées au moins vingt-cinq jours avant l'embarquement après l'introduction des animaux dans l'établissement où ils ont été maintenus isolés, à partir d'échantillons prélevés immédiatement avant leur introduction dans cet établissement.

## 9.4. Commission des normes sanitaires pour les animaux aquatiques

Aucune question n'a été présentée lors de cette réunion.

---

<sup>27</sup> Critère 3 du chapitre 1.2 du *Code terrestre* : « Il existe des méthodes de détection et de diagnostic fiables ainsi qu'une définition de cas suffisamment explicite pour identifier clairement les maladies, infections ou infestations et les distinguer des autres cas. »

## 10. Informations diverses pertinentes

### 10.1. Le point sur le réseau OFFLU

La Commission a été informée de la contribution du réseau OFFLU<sup>28</sup> concernant l'influenza aviaire et la grippe porcine destinées à la Consultation de l'OMS sur la composition des vaccins contre les virus influenza pour la période de septembre 2020 à février 2021. Les laboratoires de santé animale de plusieurs pays d'Afrique, des Amériques, d'Asie, d'Europe et d'Océanie ont fourni des données séquentielles correspondant à 43 virus H5 et 13 virus H9, auxquelles se sont ajoutées les données correspondant à 15 virus H5 et 3 virus H9 provenant de ressources en ligne. En outre, les données séquentielles correspondant à 504 virus porcins H1 et 174 virus porcins H3 du virus de la grippe porcine de type A enregistrés dans le monde au cours de la période considérée ont été analysées, ainsi que 32 clades génétiques des virus H1 et H3 ; des analyses antigéniques ont également été transmises. Ces données ont été utilisées par l'OMS pour mettre à jour les souches vaccinales candidates pour la production de vaccins humains contre les virus zoonotiques critiques. La collecte de données pour la réunion de septembre 2021 de l'OMS est en cours.

Les comités directeur et exécutif d'OFFLU ont tenu une réunion conjointe virtuelle en juillet 2021 afin d'examiner l'état d'avancement du programme de travail des activités techniques du réseau. Les comités ont pris acte des informations actualisées présentées par les chefs des activités techniques sur les virus aviaires, porcins, équins et de la faune sauvage, sur l'épidémiologie et les aspects socioéconomiques, ainsi que sur les points à privilégier pour les activités à venir.

Les experts sur la grippe équine ont participé à la réunion du Groupe d'experts de l'OIE sur la surveillance de la composition des vaccins contre la grippe équine, tenue sous forme virtuelle en juillet 2021, afin d'actualiser les recommandations sur les vaccins pour le secteur équin en 2021.

Le rapport annuel 2020 d'OFFLU a été publié sur son site web et diffusé auprès d'un large public.

### 10.2. Le point sur la peste bovine

La Commission a été informée que les missions d'inspection programmées dans les laboratoires en Inde et en Éthiopie dans le cadre du processus de désignation des établissements autorisés par la FAO et l'OIE à détenir des matériels biologiques contenant le virus de la peste bovine (MCVPB), ainsi que la mission prévue dans un établissement produisant des vaccins contre la peste bovine, étaient suspendues jusqu'à la levée des mesures de restriction des voyages internationaux dues au COVID-19. Les sept établissements habilités par la FAO et l'OIE à détenir des MCVPB ou dont l'habilitation a été prolongée en 2019 devront être réévalués en vue de renouveler leur habilitation en 2022, la durée du mandat de ces établissements étant de trois ans. Le Kazakhstan a procédé en 2021 à la destruction des MCVPB sur son territoire, de sorte qu'il ne reste plus que six Membres détenant encore des MCVPB. Enfin, la Commission a été informée qu'à la suite d'un appel à propositions ouvert, l'OIE avait attribué à deux Centres collaborateurs de l'OIE opérant sous forme de consortium, à savoir l'Institute for Infectious Animal Diseases, Texas A&M AgriLife Research (États-Unis d'Amérique) et le Royal Veterinary College (Royaume-Uni), le contrat portant sur l'évaluation du risque de réintroduction de la peste bovine dix ans après son éradication mondiale, à la lumière de la répartition actuelle des MCVPB et des technologies émergentes. Ce travail qui comprend également l'examen des progrès accomplis dans le monde en matière de séquestration et de destruction au cours des dix années écoulées, sera achevé d'ici la fin de l'année.

### 10.3 Le point sur le Programme mondial pour le leadership des laboratoires

Le GLLP<sup>29</sup> permettra à l'OIE de proposer aux partenaires des Services vétérinaires une offre plus complète de renforcement des ressources humaines dans les systèmes de laboratoire et d'ouvrir ces formations aux personnels des Services vétérinaires. Le GLLP complétera les formations présentiennes existantes et fournira l'accès à des formations virtuelles via le Portail de formation de l'OIE. La participation de l'OIE à ce partenariat a pour objet de faire en sorte que les directeurs des laboratoires puissent bénéficier d'une

---

28 OFFLU : Réseau OIE/FAO d'expertise sur l'influenza animale

29 GLLP : Programme mondial pour le leadership des laboratoires

formation au leadership des laboratoires, en prenant en compte le contexte dans lequel ils travaillent et leurs besoins spécifiques et en leur donnant accès à des matériels de formation via le Portail de formation de l'OIE ou la Plateforme d'apprentissage sur la sécurité sanitaire de l'OMS.

Pour étayer la mise en œuvre du Cadre de compétences des directeurs de laboratoire du GLLP, l'OIE a travaillé avec ses partenaires du GLLP à la finalisation de la première version des matériels du pack didactique du GLLP (comportant trois volets : gestion des laboratoires ; leadership des laboratoires ; réseaux de laboratoires ; neuf unités et 42 modules). Tous ces matériels ont un fort centrage Une seule santé, mais il faudra étoffer l'expertise en matière de santé environnementale. Cette version est actuellement réservée aux partenaires du GLLP via la Plateforme de formation à la sécurité sanitaire de l'OMS, où elle est en phase d'expérimentation et d'essai. Les matériels sont destinés aux gestionnaires et aux dirigeants des réseaux de laboratoire de santé et comprennent les guides du formateur, les guides des participants, des jeux de diapositives, un guide de mise en œuvre du programme et un guide de mentorat sous forme tant présentielle que par e-learning.

L'étape suivante consistera à introduire les modifications dont la phase d'expérimentation et d'essai aura permis de définir la nécessité, puis de publier une version en accès libre et gratuit de l'ensemble des matériels didactiques du GLLP à la fin du premier semestre 2022.

#### **10.4. Le rôle potentiel de la vaccination par le BCG dans les efforts mondiaux de lutte et d'éradication de la tuberculose bovine**

Le Laboratoire de référence de l'OIE pour la tuberculose bovine au Royaume-Uni a soumis un document de travail d'ordre technique sur le rôle potentiel de la vaccination par le BCG<sup>30</sup> dans les efforts mondiaux de lutte et d'éradication de la tuberculose bovine. Le Laboratoire de référence met actuellement au point une nouvelle approche de contrôle de la tuberculose bovine basée sur l'administration d'un vaccin BCG injecté par voie sous-cutanée parallèlement à l'utilisation d'un test cutané DIVA complémentaire visant à identifier les animaux infectés au sein de la population vaccinée ; cette méthode viendrait remplacer le test cutané classique à la tuberculine. L'approche proposée a pour but de remplacer la méthode actuelle de lutte basée sur le dépistage et l'abattage des animaux infectés.

La Commission a jugé très prometteuse l'approche d'une vaccination par le BCG associée à un test cutané DIVA, estimant qu'elle pouvait constituer une alternative à la lutte contre la tuberculose bovine qui pourrait s'appliquer dans certains pays et dans certaines situations. Néanmoins, la Commission a estimé qu'il serait prématuré, pour l'heure, de la mentionner dans le *Manuel terrestre*. La Commission encourage le Laboratoire de référence à poursuivre les activités de validation de l'approche DIVA et l'invite à lui transmettre des rapports de suivi réguliers. Avant d'envisager d'inclure cette méthode dans le *Manuel terrestre*, la Commission entend que lui soient communiqués des éléments démontrant que cette nouvelle méthode et stratégie de contrôle est indiquée et sûre et qu'elle a été validée conformément à la norme de l'OIE (voir également le point 3.1 de l'ordre du jour).

La Commission est consciente du fait que la mention de cette approche dans le *Manuel terrestre* aurait une incidence sur le *Code terrestre*, en particulier sur la définition du statut indemne de tuberculose aux fins des échanges internationaux telle qu'elle figure actuellement dans le *Code terrestre*, qui repose sur la mesure de la réaction à la tuberculine. L'approche DIVA représenterait un changement complet par rapport à la stratégie actuelle de contrôle de la tuberculose bovine, et nécessitera d'être clairement expliquée et présentée aux Membres, qui sont nombreux à ne pas autoriser la vaccination. Les données de validation du Laboratoire de référence permettraient également à l'OIE de mieux présenter cette nouvelle approche aux Membres.

#### **10.5. Le point sur le COVID-19**

La Commission a pris connaissance des dernières informations concernant les activités de l'OIE en réponse au COVID-19. L'OIE reste mobilisée et travaille en concertation avec son réseau d'experts et ses partenaires, dont l'OMS et la FAO, afin d'apporter à ses Membres le soutien nécessaire pour répondre à cette crise Une seule santé en adoptant une approche multisectorielle. Grâce au soutien du Groupe ad hoc sur le COVID-19 et l'interface humains-animaux, l'OIE procède à une évaluation régulière des rapports sur les cas d'infection naturelle et sur les infections expérimentales chez les animaux pour étayer l'élaboration d'orientations fondées sur le risque et adapter la communication sur les risques en conséquence. L'OIE met régulièrement

---

30 BCG : bacille Calmette-Guérin

à jour la page Questions et Réponses sur le portail COVID-19 de son site Web, ainsi que la liste d'événements notifiés par les Membres de l'OIE concernant les cas d'infection naturelle par le SARS-CoV-2 chez les animaux et la Fiche technique de l'OIE sur l'infection par le SARS-CoV-2 chez les animaux. Le groupe consultatif mixte OIE-FAO sur l'évolution virale du SARS-CoV-2 chez les animaux continue de diffuser des informations et des conseils aux organisations sur les risques liés à cette évolution (qu'il s'agisse de mutations ou d'une recombinaison du virus) dans les populations animales.

#### **10.6. Le point sur le programme « Impact mondial des maladies animales »**

Le programme GBADs<sup>31</sup> a pour objectif d'évaluer l'impact économique des maladies animales sous une forme normalisée en termes de pertes de production, de dépenses et d'impact sur les échanges internationaux. Au vu des données cumulées et des résultats analytiques ainsi obtenus, divers acteurs, dont les décideurs politiques, le secteur privé et les donateurs, pourront étayer par des éléments factuels les décisions relatives aux investissements à consacrer aux secteurs de l'élevage d'animaux de rente et d'espèces aquatiques. Le GBADs élabore actuellement des méthodologies et un prototype de plateforme analytique. La méthodologie en question sera axée sur les populations animales, la biomasse correspondant aux animaux de rente et aux espèces aquatiques ainsi que leur valeur respective, les ontologies de la santé animale et l'enveloppe des pertes sanitaires animales. Un examen par les pairs de la méthodologie du programme suivant les procédures de l'OIE devrait se dérouler au second semestre 2022. Le Centre collaborateur de l'OIE pour l'économie de la santé animale récemment désigné déploiera ses activités en Europe tout en soutenant la création de consortiums similaires dans d'autres régions, en particulier en Afrique et dans la région Asie-Pacifique, en lien avec les partenaires d'exécution d'études de cas du GBADs respectivement en Éthiopie et en Indonésie.

### **11. Questions diverses**

#### **11.1. Programme de travail**

Le programme de travail réactualisé a été adopté et figure à [l'annexe 4](#) du présent rapport.

#### **11.2. Dates de la prochaine réunion de la Commission des normes biologiques**

La Commission a proposé de tenir sa prochaine réunion aux dates suivantes : 7–11 février 2022.

---

.../annexes

---

31 GBADs : programme « Impact mondial des maladies animales »

## RÉUNION DE LA COMMISSION DES NORMES BIOLOGIQUES DE L'OIE

Réunion virtuelle, 6–10 septembre 2021

---

### Ordre du jour

1. **Mots de bienvenue et constitution de la Commission**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Manuel des tests de diagnostic et des vaccins pour les animaux terrestres**
  - 3.1. Examen des projets de chapitres reçus en vue de les approuver et les distribuer aux Membres pour un premier cycle de consultations
  - 3.2. Suivi des webinaires tenus avant la Session générale
  - 3.3. Suites données à la Session générale
    - 3.1.1. Chapitre 3.5.8, *Piroplasmose équine*
    - 3.1.2. Chapitre 3.4.12, *Dermatose nodulaire contagieuse*
  - 3.4. Conclusions et recommandations du numéro de la *Revue scientifique et technique* de l'OIE relatif à la science de la validation des épreuves diagnostiques.
  - 3.5. Examen de la demande de validation d'une méthode PCR quantitative en temps réel pour la détection de *Taylorella equigenitalis* dans des écouvillons, et proposition de texte destiné au chapitre 3.6.2, *Mérite contagieuse équine*
  - 3.6. Demande d'actualisation du chapitre 3.6.11, *Morve et mélioïdose* afin d'inclure une nouvelle ELISA à antigène recombinant
  - 3.7. Demande d'actualisation du chapitre 3.1.1, *Fièvre charbonneuse* en vue d'inclure une nouvelle méthode plus facile de coloration de la capsule de *Bacillus anthracis*
  - 3.8. Référence aux chapitres du *Manuel terrestre* de l'OIE dans les réglementations nationales : disposition exigeant que la version de la Norme de l'OIE mentionnée soit la plus récente
  - 3.9. Situation de l'examen du *Manuel terrestre* : sélection des chapitres à actualiser lors du cycle d'examen 2022/2023
4. **Centres de référence de l'OIE**
  - 4.1. Examen des candidatures au statut de Centre de référence de l'OIE
  - 4.2. Changements d'experts au sein des Centres de référence de l'OIE
  - 4.3. Examen des candidatures nouvelles et en instance pour des projets de jumelage entre laboratoires
  - 4.4. Incohérences entre les résultats obtenus par plusieurs Laboratoires de référence de l'OIE avec une RT-PCR en temps réel pour détecter la peste équine  
*Laboratoires de référence – mise en œuvre des Procédures de désignation*
  - 4.5. Suivi de la réunion de février : informations complémentaires fournies par les Laboratoires dont les activités telles qu'elles ressortaient de leur rapport annuel de 2018 n'étaient pas conformes aux points essentiels de leur mandat
  - 4.6. Informations fournies par les Laboratoires dont les activités telles qu'elles ressortaient de leur rapport annuel 2019 n'étaient pas conformes aux points essentiels de leur mandat
  - 4.7. Examen détaillé de l'ensemble des rapports annuels concernant les activités menées en 2020  
*Centres collaborateurs – mise en œuvre des Procédures de désignation*
  - 4.8. Suivi de la réunion de février : retours concernant le relevé des correspondances entre les Centres existants et la liste des domaines de spécialisation et de spécialités particulières
  - 4.9. Suivi de la réunion de février : informations fournies par les Centres dont les performances telles qu'elles ressortaient de leur rapport annuel 2019 n'étaient pas conformes aux points essentiels de leur mandat
  - 4.10. Suivi de la réunion de septembre : retour d'informations suite à l'examen des programmes d'activités sur 5 ans des Centres collaborateurs
  - 4.11. Examen détaillé de l'ensemble des rapports annuels concernant les activités menées en 2020  
*Réseaux de Centres de référence*
  - 4.12. Le point sur les trois réseaux de Laboratoire de référence (rage, PPR et PPA)

## 5. Groupes ad hoc

Le point sur les activités des Groupes ad hoc constitués

- 5.1. Groupe ad hoc sur le remplacement de l'étalon international de référence pour le test à la tuberculine bovine (ISBT) : le point sur l'ISBT de substitution
- 5.2. Groupe ad hoc sur la révision des chapitres du *Code terrestre* relatifs à la collecte et au traitement de la semence d'animaux, 9 novembre 2020 au 15 janvier 2021
- 5.3. Groupe ad hoc sur les laboratoires durables

## 6. Normalisation et harmonisation internationales

- 6.1. Registre des kits de diagnostic de l'OIE
  - 6.1.1. Actualisation et examen des nouvelles candidatures ou des demandes de renouvellement
  - 6.1.2. Conclusions et recommandations du numéro de la *Revue scientifique et technique* de l'OIE relatif à la science de la validation des épreuves diagnostiques
- 6.2. Programme de normalisation
  - 6.2.1. AFNOR : création d'un Comité technique européen pour la normalisation des méthodes de diagnostic

## 7. Suites données à la Session générale

## 8. Conférences, ateliers, réunions

*Conférences, ateliers, réunions à venir*

- 8.1. Symposium international de la WAVLD, Lyon (France), 2023

## 9. Relations avec les autres Commissions

- 9.1. Questions transversales intéressant les Commissions spécialisées
  - 9.1.1. Examen de la définition d'un cas
- 9.2. Commission scientifique pour les maladies animales
  - 9.2.1. Amendements proposés au texte des chapitres du *Code terrestre* et du *Manuel terrestre* sur la fièvre aphteuse afin d'harmoniser la description de l'infection par le virus de la fièvre aphteuse
  - 9.2.2. Suivi de la Session générale : souches recombinantes du virus de la dermatose nodulaire contagieuse, leur diagnostic correct et leur notification
  - 9.2.3. Examen de l'évaluation de deux maladies au regard du critère d'inclusion 3
- 9.3. Commission des normes sanitaires pour les animaux terrestres
  - 9.3.1. Actualisation sur la réunion de février 2021 de la Commission du Code
  - 9.3.2. Questions techniques sur le chapitre 11.10, Infection à *Theileria annulata*, *T. orientalis* et *T. parva* – réponse à l'intention de la Commission du Code
- 9.4. Commission des normes sanitaires pour les animaux aquatiques
  - 9.4.1. Pas de question examinée

## 10. Informations diverses pertinentes

- 10.1. Le point sur le réseau OFFLU
- 10.2. Le point sur la peste bovine
- 10.3. Le point sur le Programme mondial pour le leadership des laboratoires
- 10.4. Le rôle potentiel de la vaccination par le BCG dans les efforts mondiaux de lutte et d'éradication de la tuberculose bovine
- 10.5. Le point sur le COVID-19
- 10.6. Le point sur le programme « Impact mondial des maladies animales »

## **11. Questions diverses**

11.1. Programme de travail

11.2. Dates de la prochaine réunion de la Commission des normes biologiques : 7–11 février 2022.

## **12. Synthèse de la réunion**

---



RÉUNION DE LA COMMISSION DES NORMES BIOLOGIQUES DE L'OIE

Réunion virtuelle, 6–10 septembre 2021

---

Liste des participants

**MEMBRES**

---

**Prof. Emmanuel Couacy-Hymann**

*(Président)*

Professor of Virology, Central  
Laboratory for Animal Diseases  
(LANADA/CLAD)  
BP 206 Bingerville  
CÔTE D'IVOIRE  
[chymann@gmail.com](mailto:chymann@gmail.com)

**Prof. Ann Cullinane**

*(Vice-Présidente)*

Head of the Virology Unit  
Irish Equine Centre  
Johnstown, Naas  
Co. Kildare  
IRLANDE  
[ACullinane@irishequinecentre.ie](mailto:ACullinane@irishequinecentre.ie)

**Dr John Pasick**

*(Vice-Président)*

Formerly Canadian Food Inspection  
Agency, National Centre for Foreign  
Animal Disease, 1015 Arlington Street  
Winnipeg, Manitoba R3E 3M4  
CANADA  
[jmpasic55@gmail.com](mailto:jmpasic55@gmail.com)

**Dr Joseph S. O'Keefe**

*(Membre)*

Head, Animal Health Laboratory  
Ministry for Primary Industries  
P.O. Box 40-742  
Upper Hutt, 5140  
NOUVELLE ZÉLANDE  
[Joseph.O'Keefe@mpi.govt.nz](mailto:Joseph.O'Keefe@mpi.govt.nz)  
[okeefej@mpi.govt.nz](mailto:okeefej@mpi.govt.nz)

**Dr Satoko Kawaji**

*(Membre)*

Principal Scientist  
Division of Infectious Animal Disease  
Research, National Institute of Animal  
Health, Naro  
JAPON  
[skawaji@affrc.go.jp](mailto:skawaji@affrc.go.jp)

**Dr Chris Oura**

*(Membre)*

Professor of Veterinary Virology  
Faculty of Medical Sciences  
The University of the West Indies  
TRINIDAD ET TOBAGO  
[chris.oura@sta.uwi.edu](mailto:chris.oura@sta.uwi.edu)

---

**CONSULTANT RÉDACTEUR DU MANUEL TERRESTRE**

---

**Dr Steven Edwards**

c/o OIE 12 rue de Prony  
75017 Paris  
FRANCE  
[steve@cabanas.waitrose.com](mailto:steve@cabanas.waitrose.com)

---

**SIÈGE DE L'OIE**

---

**Dr Gregorio Torres**

Chef du Service scientifique de l'OIE  
[g.torres@oie.int](mailto:g.torres@oie.int)

**Mme Sara Linnane**

Responsable scientifique, Normes  
internationales, Service scientifique de  
l'OIE

**Dr Gounalan Pavade**

Coordinateur scientifique, Service  
scientifique de l'OIE  
[g.pavade@oie.int](mailto:g.pavade@oie.int)

---



## RÉUNION DU GROUPE AD HOC DE L'OIE SUR LES LABORATOIRES DURABLES

1-4 juin 2021

Le Groupe ad hoc de l'OIE sur les laboratoires durables a tenu sa troisième réunion du 1<sup>er</sup> au 4 juin 2021. En raison du COVID-19, il a été impossible au Groupe de se réunir sous forme présentielle. Compte tenu de la composition du Groupe et de la répartition géographique de ses membres sous différents fuseaux horaires, les séances par Zoom se sont tenues sur quatre journées afin de traiter tous les points de l'ordre du jour et d'atteindre les objectifs de la réunion. Le Groupe tiendra ponctuellement d'autres réunions par Zoom afin d'assurer le suivi des décisions prises durant la présente réunion.

### Accueil virtuel des participants et objectifs de la réunion

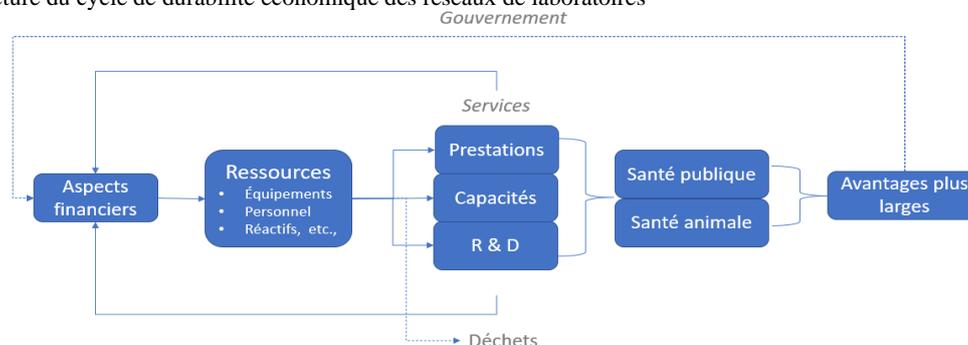
Mme Jennifer Lasley, coordinatrice du programme pour des laboratoires durables au sein du Service de la préparation et de la résilience de l'OIE a accueilli les participants et souligné l'importance de faire le bilan des avancées réalisées à ce jour dans trois domaines majeurs : les indicateurs économiques relatifs à la durabilité des laboratoires, la méthodologie des missions et les données, de sorte à pouvoir définir les étapes suivantes pour chaque domaine et décider de la marche à suivre, tout en traitant les objectifs spécifiques de chaque séance thématique.

La Docteure Ana Maria Nicola a été désignée présidente de séance. Mme Barbara Martin et M. David Korcal ont été désignés rapporteurs, avec l'assistance du secrétariat de l'OIE. L'ordre du jour adopté et la liste des participants figurent respectivement aux Appendices I et II du présent rapport.

### Indicateurs économiques relatifs à la durabilité des laboratoires

Le Docteur Nick Lyons, intervenant au nom de l'équipe Économie<sup>1</sup> a fait le point sur l'élaboration d'indicateurs économiques de la durabilité des laboratoires. Une demande d'avis d'experts a été soumise à des spécialistes de la gestion des laboratoires afin d'évaluer l'importance des indicateurs clés de performance (ICP) proposés et leur pertinence pour la durabilité économique d'un réseau de laboratoires. Ces indicateurs ont pour finalité de restituer l'information dont les directeurs de laboratoire ont besoin pour une meilleure prise de décision, en la présentant d'une manière facile à comprendre et en se basant sur les résultats en lien avec la durabilité économique pour des services de laboratoire efficaces.

Figure 1 : Structure du cycle de durabilité économique des réseaux de laboratoires



<sup>1</sup> Composé de J. Rushton et N. Lyons de l'Université de Liverpool, et de Jessica Cargill, Miguel Gonzales et Terry McElwain de l'Institute for Infectious Animal Diseases (IIAD), Centre collaborateur de l'OIE pour la réduction des menaces biologiques.

Le Docteur Lyons a présenté la méthode de la sollicitation d'avis d'experts, exercice auquel le Groupe avait participé. Les experts participants ont noté l'importance et la faisabilité des différents indicateurs (en les qualifiant respectivement de « faible », « moyenne » ou « élevée », avec une mention possible « sans opinion »). L'exercice a été mené à bien par 38 répondants de 28 pays. Les méthodes, les résultats et les conclusions contenant des recommandations pour une liste d'indicateurs économiques de la durabilité des laboratoires seront décrits en détail dans le rapport final des experts (qui sera remis au quatrième trimestre 2021) ; le Groupe ad hoc interviendra à ce moment en apportant ses propres contributions.

Le Docteur Lyons a également présenté les éléments actuellement à l'étude : les critères que les Membres pourraient utiliser en tant que points de référence pour comparer leurs performances avec celles de leurs pairs ; l'élaboration de stades d'avancement (similaires à ceux de l'Outil PVS) pour certains domaines thématiques – aspects financiers, services, ressources – permettant d'évaluer et de déterminer les composantes du réseau de laboratoires susceptibles d'être compromises et de définir les priorités et les cibles à privilégier. Concernant l'établissement de points de référence, le Docteur Lyons a expliqué l'importance de contextualiser l'outil et ses résultats en prenant en compte la géographie, l'importance du secteur de l'élevage et la situation économique du pays. Le Groupe a proposé de présenter les résultats de l'outil sous forme de cartes de points chauds ou de signalisations tricolores plutôt que sous forme d'objectifs prescriptifs, afin de donner une représentation graphique des risques de durabilité pour un laboratoire tels qu'ils se présentent dans des domaines particuliers et pour des indicateurs spécifiques.

Le Groupe a remercié les experts pour leur contribution et réaffirmé la finalité des indicateurs économiques de la durabilité des laboratoires, à savoir l'élaboration d'un outil libre permettant aux Membres de prendre conscience des composantes de leur réseau de laboratoires pour lesquelles une amélioration de la durabilité des ressources est à considérer. Cet outil est conçu pour être utilisé en complément des missions et outils PVS pour des laboratoires durables, avant ou après le déroulement de la mission envisagée, ou bien en tant qu'approche préalable afin d'avoir un premier aperçu de la durabilité des laboratoires d'un réseau avant de présenter une demande de mission du Processus PVS pour les laboratoires.

Les membres du Groupe ont participé à un exercice visant à évaluer au sein de leurs propres réseaux de laboratoires et pour chaque indicateur, les données disponibles ainsi que leur exactitude et à déterminer si ces indicateurs devraient figurer dans un « indice de durabilité » suivi de leur classement par paires. Les résultats des travaux du Groupe permettront d'étayer la révision définitive apportée aux indicateurs proposés, ainsi que leur modélisation et la réalisation de tests. Un certain nombre d'améliorations devront être apportées aux indicateurs clés de performance. Le Docteur Lyons a indiqué que les résultats préliminaires faisaient état de l'existence d'indicateurs clés de performance facilement accessibles et d'excellente qualité dans le domaine « Services », suivis par ceux correspondant au domaine « Ressources », tandis que les indicateurs clés de performances du domaine « Aspects financiers » étaient ceux présentant le plus d'incertitude. À ce stade, tous les indicateurs clés de performance qui ont été testés pourraient figurer dans une évaluation de la durabilité, sous réserve que les modifications proposées par le Groupe soient approuvées.

Le Groupe a proposé la définition opérationnelle suivante de la durabilité économique d'un réseau de laboratoires : « disponibilité suffisante des ressources (publiques et/ou privées) nécessaires à la transmission de données exactes et en temps voulu et à la prestation de services de laboratoire afin que le réseau de laboratoires puisse traiter en continu les demandes émanant des secteurs de la santé animale et de la santé publique », afin d'aider les travaux dans ce domaine et de compléter la définition opérationnelle élaborée par le Groupe d'un « réseau de laboratoires durables »<sup>2</sup>. Le Groupe a jugé nécessaire de fournir cette définition pour les étapes suivantes, en particulier l'élaboration d'un plaidoyer et la rédaction d'un document de synthèse sur les besoins de financement pour des laboratoires durables.

Le Docteur Lyons a présenté d'autres conclusions formulées par l'équipe d'experts. Compte tenu de la diversité des analyses économiques qui pourraient être utiles à un réseau de laboratoires, les économistes ont précisé que la réalisation d'une analyse coûts-avantages ou d'une analyse coût-efficacité prenait souvent plusieurs mois, de sorte qu'un outil « universel » ne paraissait pas pertinent, à cette étape, en tant que complément de l'approche basée sur les missions ou les outils PVS pour les laboratoires. Ils ont estimé que la volonté de réunir et d'analyser des données appropriées, telle que reflétée tant par la procédure d'Appui PVS pour des laboratoires durables que par le recours à des indicateurs économiques sur la durabilité des laboratoires, se traduira par l'élaboration attendue et nécessaire de bonnes pratiques pour aider les pays à effectuer des analyses coûts-avantages et coûts-efficacité, ce qui constitue une excellente contribution aux efforts menés par tout le secteur – notamment à travers le programme « [Impact mondial des maladies animales](#) » (GBADs) – pour une meilleure intelligibilité de la valeur ajoutée des Services vétérinaires et de leur rôle en matière de préparation et de prévention. Les experts fourniront des orientations sur la manière de réaliser une analyse coûts-avantages sur les investissements consacrés à la biosûreté et à la sécurité biologique, et indiqueront comment tirer parti des informations introduites et extraites des outils PVS pour les laboratoires pour conduire une analyse coûts-avantages et

---

<sup>2</sup> Un réseau de laboratoires dont le fonctionnement quotidien au bénéfice du système de santé permet de garantir un niveau approprié de sûreté, de sécurité et de qualité dans la perspective de la conformité avec les normes internationales de l'OIE, en tenant compte des facteurs sociaux, environnementaux et économiques.

coûts-efficacité, à travers des exemples reprenant les données de missions précédentes. Le Groupe a souscrit à cette proposition et attend avec intérêt les résultats de ces travaux.

Mme Cargill a présenté les grandes lignes du projet de document de synthèse relatif au plaidoyer pour des laboratoires durables. Les thèmes proposés pour ce document sont les suivants :

- Une introduction sur le rôle des laboratoires dans les systèmes de surveillance et de gestion des situations d'urgence et dans la recherche, et sur l'équilibre entre financement public et privé, et entre investissements nationaux et extérieurs.
- Définition de la « durabilité économique des réseaux de laboratoires », en expliquant en quoi la durabilité économique est un facteur crucial pour sécuriser les investissements consacrés aux réseaux de laboratoire, pour donner aux réseaux les moyens de défendre leurs intérêts, pour garantir des flux d'avantages et pour réaliser des diagnostics rapides, exacts, sûrs et fiables.
- Tour d'horizon des missions et des outils du Processus PVS pour des laboratoires durables et examen des lacunes au regard de certains indicateurs économiques.
- Travail en cours sur le fondement économique de la durabilité, en décrivant la dynamique économique des réseaux de laboratoires, afin que les Membres comprennent les composantes tant économiques que scientifiques et managériales des activités de ces réseaux, l'analyse coûts-avantages (y compris le moment approprié pour la réaliser), et la nécessité d'autres outils économiques pour une bonne compréhension de la durabilité ;
- Élaboration d'un indice de durabilité doté d'indicateurs clés de performances, basé sur les avis d'experts et les évaluations comparatives, et réalisation de tests ;
- Études de cas couvrant un à trois pays de la cohorte testée au regard des indicateurs clés de performances ;
- Directions futures et recommandations.

Le Groupe a décidé de continuer sur cette voie et estimé qu'il serait utile de préparer diverses publications sous des formats différents à titre d'outils de plaidoyer, dont des notes de politiques, des articles évalués par des pairs ainsi qu'un livre blanc, afin de traiter tous les sujets proposés et de diversifier les publics cibles. Le Groupe a réfléchi à diverses solutions pour présenter ce travail au public : numéro spécial de la *Revue scientifique et technique* de l'OIE sur les laboratoires durables, séance dédiée à la durabilité économique pendant le séminaire de l'OIE en marge du Symposium de l'Association mondiale des spécialistes des laboratoires de diagnostic vétérinaire (WAVLD) ou en plénière de celui-ci. Les membres du Groupe ont été invités à contribuer à ces documents en qualité d'auteurs. Le Groupe a proposé qu'il soit envisagé d'intégrer la durabilité dans les normes existantes lors des révisions des chapitres du *Manuel terrestre*, voire de consacrer un nouveau chapitre aux considérations en lien avec la durabilité économique des réseaux de laboratoires. Le Groupe a noté que ce travail contribuerait au programme évolutif de renforcement des laboratoires proposé par le Service de la préparation et de la résilience de l'OIE conformément à la Résolution 31<sup>3</sup> et aux recommandations du Thème technique de cette même Session générale sur les « Enseignements tirés de la pandémie, avant et après la crise : comment l'OIE peut-elle soutenir les Services vétérinaires pour atteindre la résilience Une seule santé », ainsi qu'aux objectifs du septième plan stratégique de l'OIE.

En outre, le Groupe a formulé un certain nombre de commentaires à prendre en compte lors des prochaines étapes :

- Le genre et l'âge sont des facteurs importants qui influent sur l'accès à la formation et ont une pertinence au regard de la durabilité et de la planification de la relève.
- Il conviendrait de conserver un indicateur des contributions relatives.
- On peut envisager d'exploiter les études sur l'antibiorésistance conduites par la Banque mondiale et les modèles fructueux sur le sujet.
- Les liens entre l'OIE et l'OCDE peuvent être mis à profit pour ce travail.
- Il conviendrait de chercher à obtenir des engagements contraignants au plus haut niveau entre organisations gouvernementales et multilatérales lors des phases de reprise et de préparation.

---

<sup>3</sup> Présenté et adopté lors de la 88<sup>e</sup> Session générale de l'OIE.

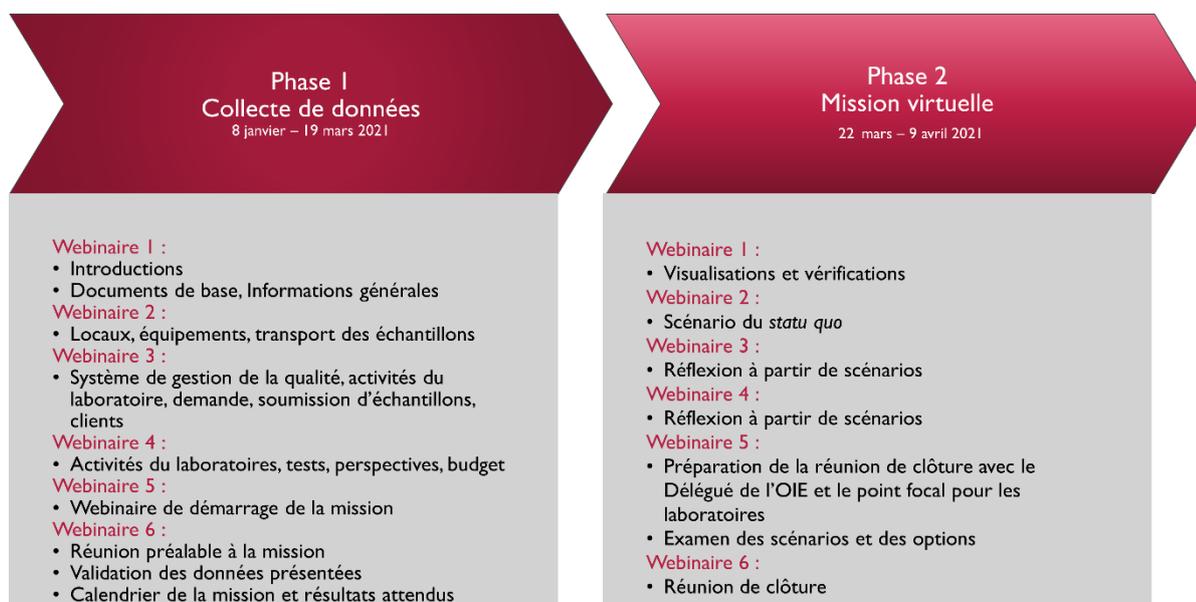
## Méthodologie des missions

Lors de sa dernière réunion, le Groupe a proposé que les missions PVS pour des laboratoires durables se déroulent sous forme « virtuelle » et recommandé de donner des orientations à cet égard et d'adapter la méthodologie des missions pour une prestation virtuelle. Entre-temps, l'OIE a décidé à titre expérimental d'effectuer une mission PVS à distance pour des laboratoires durables et proposé cette modalité au Libéria, dont la mission précédemment programmée en mars 2020 avait été annulée en raison du COVID-19. Le Libéria a donné son accord fin 2020 et la mission pilote s'est déroulée du 22 mars au 9 avril 2021. L'équipe d'experts était composée de la Docteure Ana Maria Nicola, de M. David Korcal et de Mme Barbara Martin ; Mme Jennifer Lasley, la Docteure Valentyna Sharandak et M. Emmanuel Appiah sont intervenus en qualité d'observateurs de l'OIE. L'équipe d'experts pour le Libéria a fait le point sur son expérience à chaque étape de la mission et exposé les enseignements tirés et les principales innovations réalisées. Les avantages et les inconvénients d'une conduite entièrement à distance de la mission ont été relevés et des recommandations ont été formulées.

Les innovations majeures ont été présentées au Groupe, comme suit :

- Élaboration d'une première mission conduite intégralement à distance ;
- Élaboration et test de la phase 1 de collecte de données ;
- Élaboration et test de la phase 2 dont la mise en œuvre s'est faite en ligne, en se basant sur le modèle des missions antérieures ;
- Élaboration d'une enquête de satisfaction concernant la participation à la mission à l'intention de l'équipe nationale ;
- Élaboration et test du nouvel outil de saisie des données (qui remplace l'outil d'analyse de l'offre) ;
- Création et mise à disposition de vidéos décrivant le mode d'emploi de l'outil ;
- Recours à des fonctionnalités avancées de l'outil afin de générer des représentations visuelles des données pour plus d'intelligibilité et un retour d'informations plus rapide lors des phases 1 et 2 ;
- Clarification de la définition des fonctions du point focal national ;
- Analyse des risques associés à une conduite intégralement à distance de la mission ;
- Rédaction de documents à l'appui de la mission dès les premières étapes en vue d'une meilleure compréhension ;
- Mise en évidence des aspects à améliorer et des activités supplémentaires à prévoir pour les prochaines missions ;
- Préparation d'une matrice pour chaque réunion et étape, afin de les structurer et d'en assurer le contrôle qualité ;
- Préparation d'un questionnaire destiné aux donateurs, à remplir par le Délégué auprès de l'OIE et par la direction du laboratoire afin d'obtenir des informations pertinentes sur le budget ;
- Vérification du canevas de rapport préparé par le Groupe ad hoc.

Figure 2 : Mission PVS pour des laboratoires durables conduite intégralement à distance : l'expérience du Libéria



L'équipe d'experts pour le Libéria a présenté les résultats des essais effectués, recueillis au moyen d'une enquête de satisfaction qui venait d'être élaborée (avec l'application Microsoft Forms) à l'intention des participants à la mission PVS pour des laboratoires durables. Six participants (sur les 9 que comptait la mission) ont rempli le questionnaire. En général, les répondants ont estimé que l'outil de saisie des données était facile à utiliser et à manipuler, les instructions faciles à comprendre et les données pertinentes pour un suivi dans le temps du niveau et des performances du laboratoire. Les

participants ont indiqué que le temps requis pour saisir les données demandées par l'outil était un point qui mériterait d'être amélioré ; des visualisations automatiques et des tableaux de bord dynamiques sont en cours d'élaboration pour améliorer la pertinence de cette phase de collecte de données et générer des résultats supplémentaires visant à compléter le rapport de toute mission PVS pour des laboratoires durables. Les participants ont donné une note globale de 8,2 sur 10 à la réussite de la mission. Après avoir examiné le questionnaire et ses résultats, le Groupe a préconisé d'harmoniser les choix de réponses afin d'optimiser la compréhension et la notification des résultats.

Les aspects à améliorer qu'il conviendra de traiter lors des prochaines missions pilotes sont les suivantes :

- Mieux définir le rôle du Délégué dans le cadre de la mission :
  - préparer l'ordre du jour du premier webinaire avec le Délégué et le point de contact national,
  - définir quelles sont les données et la documentation que le Délégué doit fournir (par opposition à l'équipe du laboratoire),
  - demander au Délégué et aux donateurs des informations sur le budget,
  - expliquer la finalité de la documentation de base et comment l'obtenir,
  - harmoniser les requêtes adressées au Délégué et leurs échéances,
  - déterminer avec le Délégué quels sont les laboratoires qui doivent participer ;
- Revoir la méthodologie pour intégrer un réseau plus large de laboratoires ;
- Continuer à innover et avancer dans l'intégration de l'outil de saisie des données avec l'outil intégré de calcul et d'analyse de la demande ;
- Poursuivre la compilation de données provenant des différents laboratoires d'un réseau et leur migration vers la base de données ;
- Continuer les efforts de rationalisation du processus de saisie des données et créer d'autres matériels multimédia pour soutenir les efforts de diffusion de l'information ;
- Traiter la question de l'accès à l'information par la direction du laboratoire, en intensifiant le dialogue avec le Délégué et en créant des liens entre le Laboratoire national et les Services vétérinaires ;
- Fournir des explications complémentaires sur l'importance des informations demandées ;
- Créer des webinaires préalables à la phase 1 ou des vidéos didactiques expliquant au Membre la finalité de la mission ;
- Donner aux participants des possibilités de se familiariser avec le format virtuel de la mission avant que celle-ci ne démarre, et prévoir des occasions d'en discuter afin que le processus soit mieux compris et pour fournir l'aide nécessaire. Les webinaires et les formations devraient être disponibles dans les langues officielles de l'OIE et contenir les éléments suivants :
  - description de l'outil et instructions pour l'utiliser,
  - vidéo relative aux documents de base,
  - vue d'ensemble de la mission.

Lors de la prochaine réunion du Groupe ad hoc, le relevé des similitudes et des différences entre le format présentiel et le format à distance pour la conduite des missions servira à souligner les nouvelles évolutions.

L'équipe d'experts a observé que le canevas de rapport tel que révisé par le Groupe avait permis de réduire la taille du rapport, le rendant plus facile à utiliser, les informations détaillées étant désormais présentées sous forme d'appendices.

Le Groupe a décidé de consacrer les prochains mois à améliorer les matériels de communication à mesure que se tiendront de nouvelles missions à distance. Le laps de temps entre deux missions à distance devrait être mis à profit pour perfectionner les matériels nécessaires pour chaque phase des missions. Une autre option à envisager consiste à organiser une formation en lien avec les missions, à l'intention des points focaux de l'OIE pour les laboratoires, dès que l'occasion se présentera.

Le Groupe a estimé que la mutation des missions d'un format en présentiel à une prestation intégralement effectuée à distance était une excellente décision et que l'expérience a été globalement positive, compte tenu des difficultés rencontrées. La pandémie actuelle de COVID-19 a confirmé la nécessité d'une telle approche. Le Groupe a été conforté par la qualité des matériels élaborés lors de la première mission pilote et a assuré les experts que chaque mission donnerait lieu à des améliorations graduelles. Le Groupe a félicité les experts pour avoir contribué à documenter, harmoniser et rationaliser le processus en vue de sa mise en œuvre par d'autres experts à l'avenir, et estimé que la présente étape constituait une réelle avancée.

Le Groupe a recommandé de continuer à recourir à une composante virtuelle lors de la phase 1 de collecte de données (sous forme de webinaires), y compris lorsqu'il sera possible de reprendre les missions en présentiel. Les équipes d'experts ont proposé qu'après la reprise des voyages internationaux, il soit envisagé de recourir à un modèle mixte, avec une participation d'experts régionaux pour la phase 1 lorsque celle-ci s'effectue à distance, le reste de la mission revenant à un format présentiel.

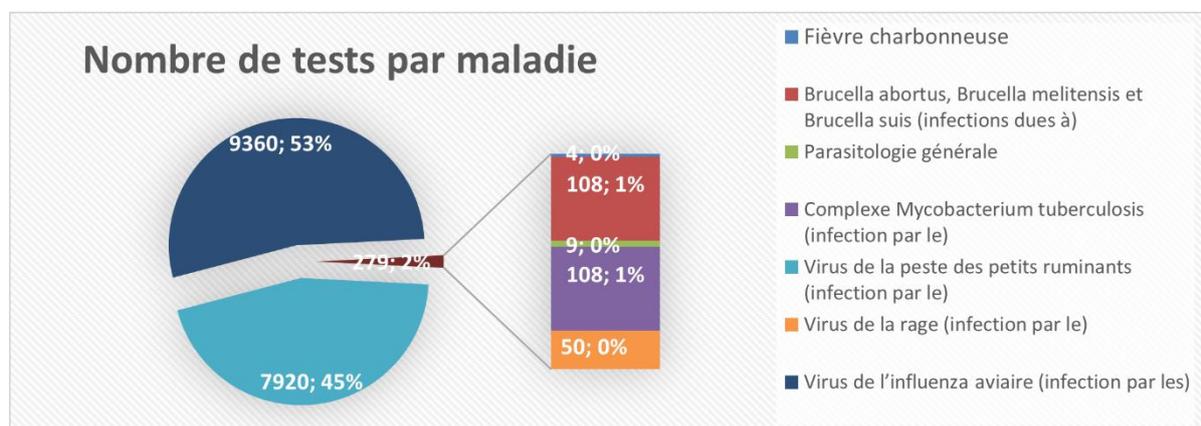
Le Groupe a estimé qu'il serait fructueux de chercher de nouvelles interactions et synergies entre le programme et les projets OIE de jumelages de laboratoires et les missions PVS pour des laboratoires durables, en faisant en sorte d'améliorer les échanges d'informations et la contribution mutuelle aux résultats. La diffusion du rapport serait une excellente manière d'améliorer ces interactions.

### Collecte de données et visualisation

Lors de sa dernière réunion, le Groupe avait proposé de transférer vers une plateforme en ligne la saisie des données, les calculs, les visualisations et les outils relatifs aux missions PVS pour des laboratoires durables et d'en tester la faisabilité ; M. Appiah, Mme Lasley et M. Korcal ont présenté l'état d'avancement du projet et donné des indications sur les prochaines évolutions pour atteindre cet objectif.

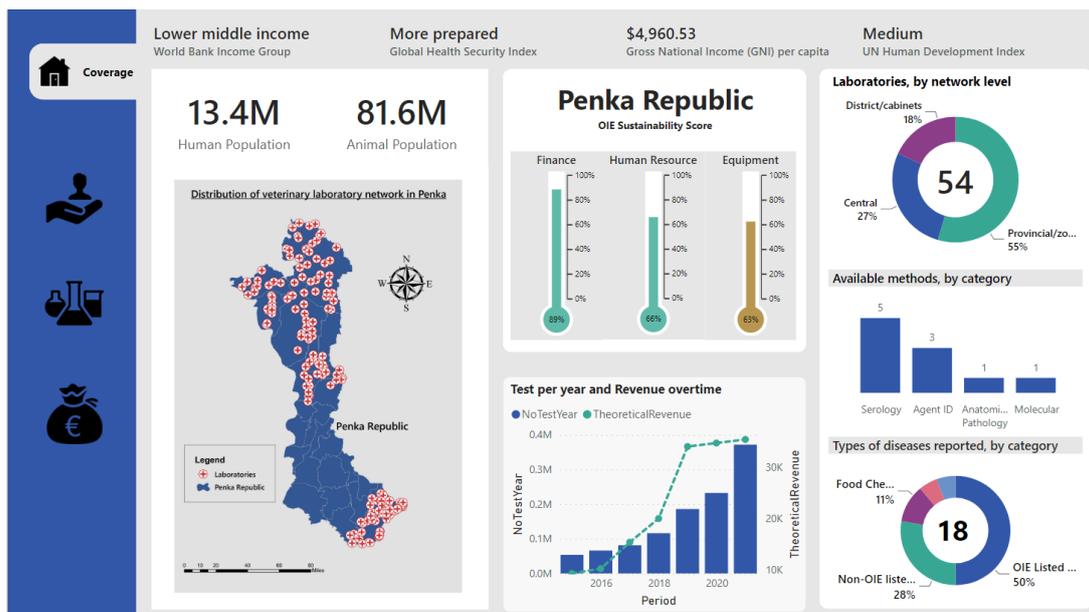
M. Korcal a montré comment fonctionne l'outil de saisie des données et expliqué que l'outil hors ligne se présente toujours comme une feuille de calcul MS Excel, format le plus largement accessible. Les recommandations formulées par le Groupe lors de ses deux premières réunions concernant la collecte et la gestion des données ont été mises en œuvre et intégrées dans la version bêta, qui a été présentée au Groupe. L'outil de saisie des données a beaucoup évolué car il a subi d'importantes améliorations et intègre désormais de nouveaux éléments. L'outil de saisie de données fait appel à des macros et son fonctionnement a été testé sur Mac et sur PC. Un tableau de bord fournit la liste des différentes catégories de données et affiche des boutons de navigation ainsi que des formulaires de saisie de données pour l'utilisateur. Les instructions aux utilisateurs sont fournies et figurent également sous forme d'un résumé imprimable. Une procédure de téléchargement sécurisé des données vers la base de données SQL de l'OIE a été mise en place qui prévoit la sauvegarde des données sous un format CSV puis l'exportation des données agrégées vers la base de données QSL de l'OIE. Cette procédure peut être utilisée aussi bien par des laboratoires individuels que par un réseau de laboratoires. Les données collectées lors de la mission virtuelle auprès du Libéria ont servi de base de démonstration des visualisations générées par le système une fois les données saisies. Les prochaines étapes de perfectionnement et développement de l'outil porteront sur la rationalisation du tableau de bord et sur la possibilité de naviguer entre plusieurs tableaux de bord (personnels, demandes de prestations).

Figure 3 : Exemple de visualisation à partir de l'outil de saisie des données, concernant les demandes de tests, par maladies



M. Appiah et Mme Lasley ont présenté les principaux éléments de la maquette du tableau de bord national (Figure 4). Ils ont également donné un aperçu de la planification de haut niveau des technologies de l'information requises pour l'élaboration du portail, en précisant l'état actuel d'avancement. La phase 1 (gestion de la structure des données) a été achevée en décembre 2020. Elle portait sur la création de la structure de données, l'agrégation des données, le nettoyage des données, la réalisation des scripts de la base de données et la migration des données. La phase 2 (aperçu des données et tableau de bord) est en cours de réalisation et devrait s'achever en juillet 2021. Le jeu de données PVS pour les laboratoires émane de 16 Membres (2012-2019), recouvre 168 laboratoires et contient plus de 193 000 données. Le jeu de données de l'enquête Équipements contient des données émanant de 136 Membres et les informations fournies par 223 laboratoires sur plus de 68 000 pièces d'équipement. Les calculs sont réalisés en arrière-plan et les données de la cohorte sont présentées sous forme visuelle dans le tableau de bord.

Figure 4 : Maquette de tableau de bord national d'une mission PVS pour des laboratoires durables (les données utilisées ont été créées aux seules fins de démonstration ; la maquette définitive sera traduite en français et en espagnol)



La phase 3 (portail et formulaires électroniques) devrait démarrer au quatrième trimestre 2021 et se poursuivra en 2023. Elle portera sur la visualisation et l'analyse des données en temps réel et sur la transition d'un outil MS Excel hors ligne vers un portail Web en ligne et intégré dont les résultats pourront être consultés par des différentes catégories d'utilisateurs (Membres de l'OIE, experts PVS) avec des niveaux d'accès différenciés. La maquette du tableau de bord national a fait l'objet d'une démonstration (Figure 4). Les boutons permettant d'accéder aux différents tableaux de bord dédiés respectivement aux aspects économiques, à la gestion des laboratoires et à la mission PVS pour des laboratoires durables ont été présentés, ainsi que les multiples fonctionnalités et présentations possibles en fonction des indicateurs que le Groupe ad hoc choisira dans les mois à venir. Les données pourront être consultées par un réseau (national) mais une option pourrait permettre leur consultation par des laboratoires individuels, ce qui en fait un outil intéressant pour les Délégués, les points focaux et les directeurs de laboratoire en tant qu'outil de gestion à l'échelle d'un laboratoire ou d'un réseau. Les points de référence retenus et les apports du Groupe ad hoc permettront de finaliser la maquette pour différents types d'utilisations ; après un cycle de consultation des Membres, le contenu définitif de la maquette sera traduit en français et en espagnol. Suite à cette présentation, le Groupe a examiné les prochaines étapes et formulé des recommandations détaillées pour une mise en œuvre immédiate.

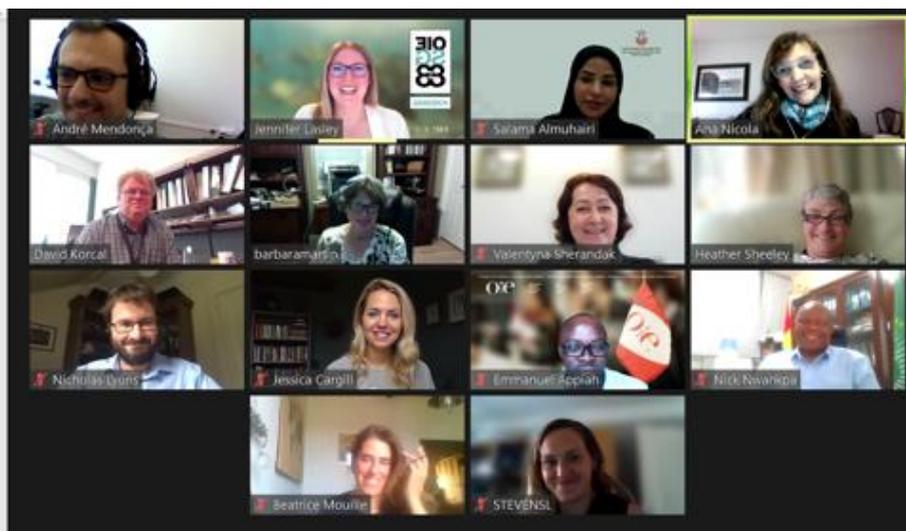
### Considérations pour les prochaines étapes

Les recommandations formulées par le Groupe lors de ses deux premières réunions ont déterminé les objectifs des travaux ultérieurs du Groupe. Les propositions du Groupe ont été mises en œuvre pour élaborer la méthodologie des missions à distance, analyser les données et exploiter les données fournies, ainsi que pour la version bêta de l'outil de saisie des données, tout en prenant en compte aussi bien les commentaires des experts qui avaient utilisé les outils dans le passé que les meilleures pratiques d'intégration. Mme Lasley a rappelé les réalisations depuis la précédente réunion du Groupe et fait le point sur les résultats et accomplissements à ce jour.

Le Groupe a souscrit à l'importance des progrès réalisés et relevé les points suivants qu'il conviendra de prendre en compte à mesure de l'avancement du projet :

- Déterminer de quelle manière la durabilité économique peut être démontrée au niveau d'un pays, et son impact sur le réseau de laboratoires ;
- Les missions de suivi et les évaluations d'impact peuvent être menées en parallèle, afin de mesurer l'impact de toutes les missions, sans se limiter aux demandes de suivi PVS pour les laboratoires ou d'autres missions de suivi ;
- Le portail Web devra également permettre un suivi dans le temps, compte tenu de l'intérêt manifesté par les Membres d'utiliser le portail comme système d'information à l'appui de la gestion ;
- Les missions de suivi peuvent se dérouler sous forme virtuelle ;
- Préparer une enquête pour que les pays puissent déterminer les avancées réalisées ;

- Examiner les possibilités d'encourager le partage et l'analyse au niveau régional, afin de mieux cerner les défis transfrontaliers ;
- Envisager d'ajouter de nouvelles compétences au sein de l'équipe d'experts des missions, dont des économistes et des épidémiologistes ;
- Constituer un sous-groupe chargé de définir les priorités de l'élaboration d'outils multimédia (vidéos) ;
- Un sous-groupe a été constitué pour rédiger le plan du Manuel pour les missions à l'intention des pays ;
- Élaborer un plan de communication pour informer les parties prenantes des avancées enregistrées et s'assurer qu'elles seront suivies d'effet de la part des décideurs politiques en termes de directives d'investissements dans les réseaux de laboratoires ;
- Les outils et la documentation ne sont pas encore finalisés ce qui peut avoir une incidence sur les activités ;
- Élaborer des plans d'action préalables aux missions, qui pourront servir de modèle pour les futures missions.



Le Groupe a exprimé sa satisfaction face aux améliorations présentées lors de la réunion et a tenu à féliciter tous ceux qui ont contribué au projet jour après jour.

Le Groupe ad hoc tiendra sa prochaine réunion à la fin du premier semestre 2022, la date précise restant à déterminer. Des réunions ponctuelles seront programmées avec un nombre réduit de participants afin d'avancer sur des questions spécifiques.

## RÉUNION DU GROUPE AD HOC DE L'OIE SUR LES LABORATOIRES DURABLES

Paris, 1–4 juin 2021

## Liste des participants

## MEMBRES

**Dre Ana María Nicola** (Présidente)  
Directora General de Laboratorios y Control  
Técnico  
SENASA  
Talcahuano 1660  
(CP 1640), Martinez  
Buenos Aires  
ARGENTINE

**Dre Gemma Clark**  
CSIRO Australian Centre for Disease Preparedness  
PMB 24 Geelong 3220  
AUSTRALIE  
[gemma.clark@csiro.au](mailto:gemma.clark@csiro.au)

**Dr Alfonso Clavijo** (*excusé*)  
Director  
National Bio and Agro-Defense Facility (NBAF)  
USDA, Agricultural Research Service  
1880 Kimball Ave, Suite 300  
Manhattan, KS 66502  
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE  
[alfonso.clavijo@usda.gov](mailto:alfonso.clavijo@usda.gov)

**Dr André de Oliveira Mendonça**  
Coordenador Substituto  
Laboratório Federal de Defesa Agropecuária  
Ministério da Agricultura, Pecuária e  
Abastecimento  
Rua Raul Ferrari S/n, Jardim Santa Marcelina,  
Campinas-SP,  
BRÉSIL  
[andre.mendonca@agricultura.gov.br](mailto:andre.mendonca@agricultura.gov.br)

**Dre Salama Al Muhairi**  
Director of Veterinary Laboratories Division  
Animal Wealth Sector  
Abu Dhabi Agriculture and Food Safety Authority  
52150, AD  
ÉMIRATS ARABES UNIS  
[Salama.almuhairi@adafsa.gov.ae](mailto:Salama.almuhairi@adafsa.gov.ae)

**Dr Nick Nwankpa**  
Director  
Pan African Veterinary Vaccine Center - African  
Union Commission  
P. O. Box 1746,  
Debre Zeit  
ÉTHIOPIE  
[NickN@Africa-union.org](mailto:NickN@Africa-union.org)

**Dr Heather Sheeley**  
Experte indépendante  
ROYAUME-UNI  
[hsheelley@hotmail.com](mailto:hsheelley@hotmail.com)

## OBSERVATEURS

**Dre Lisa Stevens**  
Renforcement des laboratoires et  
surveillance  
Bureau OMS de Lyon  
Immeuble Tony Garnier  
24 rue Jean Baldassini  
69007 Lyon  
FRANCE  
[stevensl@who.int](mailto:stevensl@who.int)

**Mme Beatrice Mouillé**  
EMPRES Laboratory Unit Deputy  
Coordinator  
Animal Health Services (AGAH)  
Emergency Centre for Transboundary  
Animal Diseases (ECTAD)  
Viale delle Terme di Caracalla  
00153 Rome  
ITALIE  
[Beatrice.Mouille@fao.org](mailto:Beatrice.Mouille@fao.org)

## CONSULTANTS

**Mme Barbara Martin**  
Executive Director  
WAVLD  
2503 Eisenhower Ave Iowa 50010  
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE  
[Martin.barbara.m@gmail.com](mailto:Martin.barbara.m@gmail.com)

**M. David Korcal**  
376 Green Street  
Perry, Michigan 48872  
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE  
[korcal61@gmail.com](mailto:korcal61@gmail.com)

**Prof. Jonathan Rushton**  
Director of the Global Burden of Animal  
Diseases Programme  
Institute of Infection, Veterinary and  
Ecological Sciences  
University of Liverpool  
IC2 Building, 146 Brownlow Hill, Liverpool  
L3 5RF  
ROYAUME-UNI  
[jrushton@liverpool.ac.uk](mailto:jrushton@liverpool.ac.uk)

**Dr Nick Lyons**  
Honorary Research Fellow  
Institute of Infection, Veterinary and  
Ecological Sciences  
University of Liverpool  
ROYAUME-UNI  
[nlyons@liverpool.ac.uk](mailto:nlyons@liverpool.ac.uk)

**Mme Jessica Cargill**  
Institute for Infectious Animal Diseases  
(IIAD)  
Texas A&M AgriLife Research  
578 John Kimbrough Boulevard, Suite 201  
College Station, TX 77843-2129  
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE  
[Jessica.Cargill@ag.tamu.edu](mailto:Jessica.Cargill@ag.tamu.edu)

**Prof. Terry McElwain** (*excusé*)  
Regents Professor Emeritus  
Paul G. Allen School for Global Animal  
Health  
College of Veterinary Medicine  
101 Allen Center, PO Box 647090  
Washington State University  
Pullman, WA 99164-7090  
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE  
[terrymcelwain@gmail.com](mailto:terrymcelwain@gmail.com)

**M. Miguel Gonzales**  
Institute for Infectious Animal Diseases  
(IIAD)  
Texas A&M AgriLife Research  
578 John Kimbrough Boulevard, Suite 201  
College Station, TX 77843-2129  
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE  
[Miguel.Gonzalez@ag.tamu.edu](mailto:Miguel.Gonzalez@ag.tamu.edu)

**AGENTS DE L'OIE**

---

**Mme Jennifer Lasley**

Service de la préparation et de la résilience  
12 rue de Prony  
75017 Paris  
FRANCE  
[j.lasley@oie.int](mailto:j.lasley@oie.int)

**M. Emmanuel Appiah**

Service de la transformation numérique et  
des systèmes d'information  
12 rue de Prony  
75017 Paris  
FRANCE  
[e.appiah@oie.int](mailto:e.appiah@oie.int)

**Dre Valentyna Sharandak**

Service du renforcement des capacités  
12 rue de Prony  
75017 Paris  
FRANCE  
[v.sharandak@oie.int](mailto:v.sharandak@oie.int)

## RÉUNION DU GROUPE AD HOC DE L'OIE SUR LES LABORATOIRES DURABLES

1-4 juin 2021

### Projet d'ordre du jour

#### Première journée (1<sup>er</sup> juin) : Contributions de l'équipe d'économistes

- Objectifs :
  - Présenter les progrès dans le cadre de la demande d'avis d'experts et finaliser la liste d'indicateurs
  - Faire une démonstration des maquettes élaborées à ce jour
  - Discuter des prochaines étapes proposées et des points de vue exprimés par le Groupe
  - Examiner l'impact de l'intégration de nouvelles variables dans l'outil de saisie de données
- Présentation des travaux sur les indicateurs clés de performance et résultats de la demande d'avis d'experts (30 minutes)
- Exercice sur les indicateurs clés de performances (30 minutes)
- Commentaires des groupes concernant l'exercice sur les indicateurs clés de performances (30 minutes)
- Présentation du projet de document de plaidoyer (et discussion)

#### Deuxième journée (2 juin) : Résultats de la mission pilote relative au Libéria

- Objectifs :
  - Présenter les principales innovations apportées à la méthodologie de la mission, y compris sa prestation à distance
  - Faire le point sur le travail accompli à ce jour
  - Discuter des prochaines étapes proposées et des points de vue exprimés par le Groupe
- Principales innovations dans la méthodologie de la mission
- Recommandations en préparation de la prochaine mission et pour l'avenir
- Discussion

#### Troisième journée (3 juin) : Élaboration de l'outil de saisie des données et modalités de visualisation

- Objectifs :
  - Faire une démonstration de l'outil de saisie des données et expliquer ses principales innovations
  - Faire la démonstration d'un tableau de bord national (maquette) et des tableaux de bords préliminaires consacrés à l'analyse de la cohorte
  - Discuter des prochaines étapes proposées et des points de vue exprimés par le Groupe
- Outil de saisie des données
- Activer les tableaux de bord décisionnels
- Discussion

#### Quatrième journée (4 juin) : Conclusions

- Traiter les points restants de l'ordre du jour
- Évolutions du projet
- Bilan des réalisations à ce jour
- Étapes suivantes
- Discussion
- Clôture de la réunion



## Programme de travail de la Commission des normes biologiques de l'OIE

Sujet	Questions à examiner	État d'avancement et mesures à prendre
<b>Mise à jour du Manuel terrestre</b>	1) Distribuer aux Membres les chapitres approuvés par la Commission pour un premier cycle de consultations	Octobre 2021
	2) Relancer les auteurs concernant les chapitres précédemment définis comme étant à réviser mais qui n'ont pas encore été reçus et adresser une invitation aux auteurs des chapitres dont la révision vient d'être décidée	En cours
	3) Préparer la liste des tests validés, en vue de sa publication sur le site web de l'OIE	
	a) Élaborer un modèle-type des données de validation à demander aux fabricants souhaitant que leur test soit inscrit sur une liste future	Pour février 2022
	4) Ajouter une nouvelle section dans tous les chapitres dédiés à des maladies particulières, donnant la justification du choix des épreuves citées pour les différents emplois dans le Tableau 1, <i>Méthodes d'essai disponibles et emploi</i> . Inclure éventuellement les liens permettant de consulter le rapport de validation des tests validés	
	a) Préparer la maquette de cette nouvelle section	Pour février 2022
<b>Centres collaborateurs</b>	1) Mise en œuvre des procédures de désignation adoptées :	Pour février 2022
	a) Examiner le relevé final des correspondances entre les Centres et les domaines de spécialisation	Février 2022
	b) Examiner les nouveaux programmes d'activités sur cinq ans ainsi que ceux qui ont été représentés	Février 2022
	2) Envoyer aux Centres un retour d'informations concernant l'examen de leur rapport annuel 2020	Octobre 2021
<b>Laboratoires de référence</b>	1) Préparer la liste des laboratoires présentant un déficit de performances	Octobre 2021
	2) Examen détaillé de l'ensemble des rapports annuels concernant les activités menées à partir de 2018 : préparer un document récapitulatif de l'historique des rapports annuels	Pour février 2022
<b>Réseaux de Centres de référence</b>	1) Suivi des trois nouveaux réseaux de Laboratoires de référence (PPA, PPR et rage)	En cours
<b>Normalisation harmonisation</b> et	1) Projet visant à étoffer la liste des réactifs de référence approuvés par l'OIE	En cours
	2) Actualisation des lignes directrices actuelles afin d'y annexer un formulaire pour recueillir les données à soumettre avec les demandes d'approbation d'un réactif pour inclusion dans la liste	En cours
	3) Projet d'élaboration d'un étalon international de substitution pour le test à la tuberculine bovine : finalisation du rapport et présentation en vue de son adoption	Pour février 2022
	4) Examen des conclusions du numéro de la <i>Revue scientifique et technique</i> de l'OIE consacré à la science de la validation des épreuves diagnostiques concernant la procédure OIE d'enregistrement des kits de diagnostic	Février 2022

Sujet	Questions à examiner	État d'avancement et mesures à prendre
<b>Groupes ad hoc</b>	1) Groupe ad hoc sur les laboratoires durables	En cours
	2) Groupe ad hoc chargé de la révision des chapitres du <i>Code terrestre</i> dédiés à la collecte et au traitement de la semence d'animaux	En cours
<b>Projets</b>	1) Biobanque vétérinaire (projet)	En cours
	2) Séquençage à haut débit, bio-informatique et génomique computationnelle (HTS-BCG)	En attente de financement
<b>Participation de membres de la Commission à des Conférences, ateliers ou réunions</b>	1) Feuille de route sur la recherche en matière de sécurité biologique	En cours
	2) Séminaire de l'OIE en marge du Symposium de la WAVLD : thème, programme et liste d'orateurs	Juin 2023
<b>Performances</b>	Dialogue avec les Laboratoires de référence concernant le processus en cours relatifs aux problèmes de performances	En cours
<b>Programme de jumelages</b>	Évaluer la situation des laboratoires ayant participé à un jumelage : tableau de bord. Compiler les retours d'information des laboratoires, décider des prochaines étapes. Vérifier la distribution géographique	Pour septembre 2022
<b>Normes de laboratoire pour les maladies émergentes</b>	1) Examiner le chapitre du <i>Code terrestre</i> une fois adopté, dans le but d'introduire le chapitre correspondant dans le <i>Manuel terrestre</i>	Après mai 2022

---

© **Organisation mondiale de la santé animale (OIE), 2021**

Le présent document a été préparé par des spécialistes réunis par l'OIE. En attendant son adoption par l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE, les points de vue qui y sont exprimés traduisent exclusivement l'opinion de ces spécialistes.

Toutes les publications de l'OIE sont protégées par la législation sur le droit d'auteur. Des extraits peuvent être copiés, reproduits, traduits, adaptés ou publiés dans des revues, documents, ouvrages, moyens de communication électronique et tout autre support destiné au public à des fins d'information, pédagogiques ou commerciales, à condition que l'OIE ait préalablement donné son accord écrit.

Les appellations et désignations employées et la présentation du matériel utilisé dans ce rapport n'impliquent aucunement l'expression d'une opinion quelle qu'elle soit de la part de l'OIE concernant le statut juridique de tout pays, territoire, ville ou zone relevant de son autorité, ni concernant la délimitation de ses frontières ou de ses limites.

La responsabilité des opinions exprimées dans les articles signés incombe exclusivement à leurs auteurs. Le fait de citer des entreprises ou des produits de marque, qu'ils aient ou pas reçu un brevet, n'implique pas qu'ils ont été approuvés ou recommandés par l'OIE préférentiellement à d'autres de nature similaire qui ne sont pas mentionnés.